

# COMITÉ SYNDICAL

13 OCTOBRE 2022

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt-deux, le 13 octobre à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Interdépartemental de collecte et de traitement des déchets ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de ValEco à Blois sous la présidence de Monsieur Christian MARY.

Liste des membres présents :

**Agglopolys** : GASPARINI Jean-Luc, LAFFONT Yann, MARY Christian, MASSON Philippe, titulaires. JEAN-FRANCOIS Jérôme, suppléant.

**Communauté de Communes Beauce Val de Loire** : GONIDEC Jean-Yves

**Communauté de Communes Grand Chambord** : LEGENDRE Philippe, MARGOIL Bruno, titulaires.

**SMICTOM Amboise** : SCHNEL Alain, titulaire.

**VALDEM Vendôme** : BOULAY Thierry, DEREVIER Alain, HARANG Brigitte, JEANTHEAU Nicole, titulaires. VAILLANT Jeanine, suppléante.

Sont excusés et ont donné pouvoir :

HERRAIZ Pierre à MARY Christian, DUPUIS Brigitte à SCHNEL Alain, GAUTHIER Laurent à BOULAY Thierry.

Membres excusés :

BORDE François, BOURGUEIL Philippe, BOUSSQUOT Henry, MERESS Rachid, MENOUE Hélène, RANVAL Lionel, BENOIST Blandine, BOUTARD Thierry, AUGIAS Franck, LEPRINCE Marc.

<b>A. REMARQUES SUR LE COMPTE-RENDU DU PRECEDENT COMITE SYNDICAL</b>
--

**Le compte-rendu du comité syndical du 26 juillet 2022 n'appelle aucune remarque.**

<b>B. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE</b>
---

**Madame Nicole JEANTHEAU est désignée secrétaire de séance.**

**C. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DU PRESIDENT****DECISION DU PRESIDENT N°05-2022 : Réalisation d'un emprunt pour l'achat d'un terrain et la construction d'un nouveau centre de transfert à la Chaussée saint Victor (41260)**

Une consultation a été effectuée le 25/07/2022 auprès de 9 établissements bancaires. 5 offres ont été déposées. L'offre présentée par le **CREDIT MUTUEL** est considérée comme étant la plus intéressante, après analyse des propositions aux caractéristiques équivalentes.

Les principales caractéristiques du contrat de prêt sont :

Montant du contrat de prêt : 3 500 000,00 euros.

Durée du contrat de prêt : 20 ans dont 12 mois de différé capital.

Objet du contrat de prêt : réalisation d'un centre de transfert des déchets recyclables.

Amortissement des prêts : échéances constantes.

Base de calcul : taux fixe base 365 jours.

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,98%.

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle.

Frais d'étude et d'enregistrement : 3 500,00 €.

Déblocage des fonds : à la demande en une ou plusieurs fois dès la signature des contrats et au plus tard le 27/12/2022 pour un minimum de 10% du montant du prêt, le reste devra être débloqué au plus tard le 01/09/2023.

Remboursement par anticipation : à tout moment, moyennant le calcul d'une indemnité correspondant à 5% du capital remboursé, sous réserve d'informer la banque au moins 30 jours avant la date de prélèvement de l'échéance, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

**DECISION DU PRESIDENT N°06-2022 : DM 02-2022 Décision budgétaire modificative portant virement de crédit du chapitre 022 (dépenses imprévues) vers le chapitre 012 (charges de personnel, frais assimilés) de la section de fonctionnement**

Sur le fondement de l'article L. 2322-2 du CGCT, le Président peut « employer le crédit pour dépenses imprévues [...] pour faire face à des dépenses en vue desquelles aucune dotation n'est inscrite au budget ».

Considérant qu'il y a lieu d'employer une partie des crédits pour dépenses imprévues inscrits au budget primitif 2022 (budget principal) à hauteur de 200 000 € (deux cent mille euros) pour faire face à une augmentation des charges salariales (recrutement d'un agent par voie de mutation et recrutement d'emplois non permanents), Il est autorisé le virement de 200 000,00 € (deux cent mille euros) du chapitre des dépenses imprévues de la section de fonctionnement (chapitre 022) vers le chapitre 012 « charges de personnel frais assimilés ».

**POINT SUR LA DELEGATION EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS ETABLI LE 05/10/2022**

PROCEDURE	MARCHES	CODE CPV	NOM DE L'ENTREPRISE RETENUE	DATE DE NOTIFICATION	DATE DE DEMARRAGE DU MARCHÉ	DUREE DU MARCHÉ	MONTANT EN € HT SUR LA DUREE TOTALE DU MARCHÉ
AOO	2022-05 COLLECTE ACHAT BACS ROULANTS	34928480	ESE France SAS 71530 CRISSEY	11/07/2022	11/07/2022	24 mois + 2 reconductions de 12 mois chacune	321 246.02
MAPA	2022-07 TRAIT MAPA NETTOYAGE	90919200-4	ATMOS PROPRETE 41000 BLOIS	29/04/2022	16/05/2022	Du 16/05/2022 jusqu'au 31/12/2023 pour les bureaux ValEco et Valcompost (puis marché renouvelable 2 fois pour une durée de 1 an chacune pour Valcompost)	25 693.79
MAPA	2022-08 TRAIT MOD CDT	71500000-3	3 VALS AMENAGEMENT 41000 BLOIS	12/09/2022	12/09/2022	30 mois	83 562.50
MAPA	2022-09 TRAIT ETUDES GEOTECH CDT	71241000-9 / 45111250-5	GINGER CEBTP TOURS 37210 PARCAY MESLAY	10/08/2022	10/08/2022	6 semaines	6 500.00

## COMMANDE PUBLIQUE

### Délégation de service public

#### 1. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2021 VALCANTE

Nicolas PERILLAT de SAGE INGENEERING présente le rapport annuel d'activité 2021 de VALCANTE. Il précise que la disponibilité de l'usine est excellente et que le contrat est plutôt conforme à ce qui était prévu. Christian MARY remercie M. PERILLAT d'avoir été succinct et clair ainsi que pour l'assistance de SAGE à ValEco depuis le début des travaux de renouvellement de la DSP. ValEco peut être fier du fonctionnement de l'usine qui est très performante.

#### Projet de délibération n° 2022-XX

Vu l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article L. 3131-5 du Code de la Commande Publique,  
Considérant la validation du rapport annuel par la commission mixte réunie les 28 avril et 5 septembre 2022,  
Considérant le rapport annuel d'activité 2021 VALCANTE présenté aux élus de ValEco au comité syndical du 13 octobre 2022.

Un résumé du rapport a été présenté en commission mixte, après une relecture faite par ValEco et par Sage. Cependant, pour la partie technique, voici les principaux points.

#### A) Partie technique

Le rapport annuel a bien été reçu le 31 mars 2022 avec ses annexes.

Voici les principaux chiffres pour 2021 :

- **Vie de l'entreprise**

39 personnes travaillent sur le site (stable).

L'intérim a largement augmenté en 2021, dépassant les 15 000 heures, dont plus de 11 000 pour le centre de tri, soit une augmentation du total de 21% par rapport à 2020 et 33% par rapport à 2019. Il est principalement dû au fait qu'il n'y a plus d'embauche de CDI, puisque le centre de tri va fermer. On a aussi une augmentation du tri du JRM, avec toujours davantage de cartons.

Les certifications Iso 14 001 et Iso 9 001 ont été renouvelées en 2021. Valcante est aussi certifiée Iso 45 001 et Iso 50 001.

- **Centre de tri**

1. Ce qui entre

4 603 tonnes ont été apportées à Valcante en 2021, soit une augmentation de 5%. Mais on ne retrouve pas le niveau de 2018 (5 130 tonnes apportées).

Plus précisément, les cartons de déchetteries représentent 972 tonnes (+18%), les corps plats (JRM, cartonnettes, tétrabriques) représentent 2 714 tonnes (+2%) et les corps creux (bouteilles plastiques et boîtes métalliques) représentent 891 tonnes (+1%).

## 2. Ce qui sort

Les filières de valorisation sont :

Matière	Destination	Tonnage 2021	Evolution p/r à 2020
Journaux Revues Magazines	Papeterie Norske Skog à Golbey (88)	1253	+1.6%
PET Clair - PET Foncé - PEHD	Les comptoirs des plastiques de l'Ain à Pont d'Ain (01), Ecoplastics à Valence (Espagne), Freudenberg politex à Colmar (68), Matières plastiques de Bourgogne à la Loyère (71), Plastipak à Sainte Marie la Blanche (21), Sorepla à Neufchâteau (88), Wellman France Recyclage à Verdun (55)	PET clair : 223  PET foncé : 91  PEhd : 109	-1%  +3.4%  +4.8%
Gros de magasin	Suez Trading (Sarlat sur Vienne)	85	+57%
Carton	Descartes (37)	1662	+9.5%
Tetra briques	Laval sur Vologne Vosges (88)	71	+54%
Acier	Arcelor Mittal à Dunkerque (59)	124	-10.8%
Alu	Affimet (Compiègne 60)	13	-45%
Refus	Incinération	899	+2.39
<b>Total</b>		<b>4 530</b>	<b>+5.1%</b>

Attention : les variations en hausse ou baisse sur de petits tonnages ne sont pas révélateurs, mais sont le résultat d'un départ de camion en décembre ou janvier.

L'augmentation du gros de magasin (GDM) résulte d'une reprise du surtri des refus en fin d'année 2021, devenu plus intéressant financièrement avec l'augmentation du prix de rachat des matières (130 €HT/t).

Proportionnellement, les refus de tri sont quasi stables (24.85% en 2020, 24.95% en 2021), mais cela est dû en partie au surtri des refus pour le gros de magasin.

- **Unité de Valorisation Energétique**

### 1) Tonnages entrants (total : 87 973 tonnes)

	Tonnages OM	P/r 2020
ValEco	28 412	+1.2%
ValEco tout venant	1 622	+24.9%
ValDem	9 165	-2.5%
Amboise	11 882	-0.4%
Mer	844	-11.0%
Amilly	478	+114.0%
Val de Cher, autres	10 358	-3.1%
<b>Total OM</b>	<b>62 759</b>	<b>+0.27%</b>

Tonnage Déchets d'Activités Economiques : 21 738 tonnes (-4%)

Tonnage DARSRI : 2 546 tonnes (-20%)

Tonnage non incinéré (tout venant déchetteries) : 31 tonnes.

Le tonnage incinéré : 91 639 tonnes. Ce tonnage est en augmentation, grâce aux travaux portant la capacité de l'usine à 95 500 tonnes. Il est cependant limité à cause de l'augmentation de PCI des déchets entrants.

## 2) Tonnages sortants

Les mâchefers représentent 14 692 tonnes, soit 16.33% du tonnage incinéré, en baisse de 1.33% alors même que le tonnage incinéré augmente de 1.27%. La totalité des mâchefers était valorisable après maturation à Ouarville (28).

Les Réfiom, 2 871 tonnes, (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères) représentent 3.13% du tonnage incinéré, soit une hausse de 5.4%, supérieure à la hausse du tonnage incinéré. Cela résulte en partie d'une augmentation de l'utilisation des réactifs afin de se prémunir contre des hausses incontrôlées de polluants (charbon actif pour capter les dioxines par exemple). Ils sont enfouis sur le site de Changé (53) en CET de classe 1 après inertage.

La baisse des métaux ferreux dans les mâchefers se poursuit (826 tonnes, -25%), sans explication particulière. Même si cette baisse n'a pas de conséquence directe sur ValEco, elle impacte cependant le taux de valorisation matière des adhérents et donc les soutiens CITEO.

## 3) Valorisation énergétique

### a) *Performance énergétique et TGAP*

La disponibilité des fours est toujours excellente (95.1%), la meilleure du groupe SUEZ. Cette très bonne disponibilité s'associe à une performance énergétique de 94.4%, en hausse de 5.4%. Elle permet ainsi d'alimenter les deux réseaux de chaleur et le turbo alternateur, mais aussi de bénéficier d'une TGAP réduite.

En effet, associé à la certification ISO 50001, la performance énergétique supérieure à 65% permet de bénéficier d'une TGAP réduite à 11 €HT/t au lieu de 17 €HT/t.

On notera aussi que le prix du MWh vendu à la ville de Blois a augmenté de 11.45% sur 2021, tandis que le prix du gaz sur la même période augmentait de 34.6%.

### b) *Valorisation électrique et thermique*

		Variation par rapport à 2020
Production électrique	33 206 MWh	+2.28%
Dont Energie électrique vendue à EDF	23 968 MWh	+3.3%
Valorisation réseau 1 (ZUP)	44 047 MWh	+2.6%
Valorisation réseau 2 (hôpital)	29 358 MWh	+14.4%
Total thermique	73 405 MWh	+7%

### c) *Consommations*

		Variations par rapport à 2020
Eau de Ville (M3)	15 150	-2.1%
Eau de forage (M3)	36 139	-1.4%
Chaux (tonnes)	396	+2.6%
Charbon actif (tonnes)	103.2	+44.3%
Eau ammoniacale (tonnes)	62	+1.6%
Gaz (MWh)	769	+87%
Tonnage incinéré	91 639	+1.27%

La forte augmentation de gaz est essentiellement due aux mois de mai et juin (arrêt des fours à la suite de la chute d'un gros accrochage, réparations de l'alimentation des fours...).

### d) *Rejets atmosphériques (en cours de contrôle avec les rapports mensuels)*

	Seuil Mg/NM3	Moyenne 2 lignes
HCl	10	1.60
CO	50	7.91
Poussières	10	0.60
NOx	200	175.88
COT	10	0.61
SO2	50	14.52
NH3	30	0.29
Dioxine	0.1 ng/NM3	0.0285

L'analyse des retombées atmosphériques (tableau 11.5 du rapport) montre que les retombées correspondent à un milieu rural.

## **B) Partie financière**

Voici le commentaire de Valcante sur ses comptes 2021, qui ont été examinés par SAGE et contrôlés par un commissaire aux comptes.

*« En 2021, le résultat net est -47 K€ contre +388 K€ attendus au CEP.*

*Le chiffre d'affaires est en avance de +1 466 K€ vs le CEP expliqué notamment par :*

- +714 K€ sur le CA incinération : effet volume défavorable -326 K€ et un effet prix favorable de +1 040 K€.*
- +379 K€ sur la CA valorisation énergétique : +225 K€ sur les ventes électriques (essentiellement lié à l'effet prix favorable +259 K€) et +164 K€ sur les ventes thermiques (essentiellement lié à l'effet volume favorable +113 K€).*
- La facturation de la TO3 (+250 K€) et refacturation à VALECO de la taxe foncière 2021 (+173 K€ ; sans effet sur le résultat).*

*A noter également : -114 K€ sur le centre de tri principalement lié à un effet volume (-153 K€)*

*Les charges d'exploitation sont globalement alignées avec les hypothèses du CEP (+52 K€) mais :*

- Les charges fixes de l'UVE sont beaucoup importantes qu'attendues (-475 K€ vs CEP) en lien avec le personnel (-153 K€), les FG (-483 K€ ; fonction du CA), les intéressements versés à VALECO (-239 K€ fonction du CA) et les taxes sans effets sur le RN car refacturées.*
- Les charges variables de l'UVE restent alignées avec les hypothèses du CEP (-7 K€) malgré la très forte inflation sur les réactifs et l'énergie grâce à une très bonne maîtrise opérationnelle et la baisse des volumes*
- Les charges fixes du CDT plus importantes que prévues (-70 K€) également lié au personnel (-143 K€)*
- Les charges variables du CDT sont annulées par effets d'écritures en lien avec 2020.*
- Les charges d'entretien et de maintenance sont très inférieures aux prévisions (+580 K€) en raison du planning de réalisation modifiés.*

*Le résultat d'exploitation est ensuite dégradé par des provisions GER plus importantes que prévues et s'établit à +87 K€ contre +541 K€ attendus au CEP contre +541 K€ attendus au CEP »*

Voici la conclusion du rapport de Sage :

*« Après un rapport annuel 2020 incomplet, Valcante a fourni pour 2021 la plupart des documents demandés, ce qui a permis une analyse plus exhaustive.*

*L'installation présente de très bonnes performances qui sont, dans l'ensemble, conformes aux garanties inscrites au contrat.*

*La décomposition des dépenses de GER est fournie sous un format différent de celui présenté dans l'offre du candidat ce qui ne permet pas une analyse précise des dépenses. Nous avons tenté un retraitement de ces données mais il est nécessaire de faire correspondre le plan prévisionnel de GER et avec le plan contractuel. »*

L'analyse du rapport annuel et le rapport annuel complet (plus de 100 pages) sont disponibles en annexe.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE le rapport annuel 2021 VALCANTE.**

## FONCTION PUBLIQUE

### Personnels titulaires et stagiaires de la FPT

#### 2. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

#### Projet de délibération n° 2022-XX

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs pour tenir compte des éléments suivants :

- Création d'un poste d'Adjoint administratif : intégration directe d'un adjoint technique du CTV d'Amboise dont les missions seront davantage administratives à compter du 01/01/2023
- Nomination d'un agent de maîtrise recruté par voie de mutation pour le CTV d'Amboise à compter du 01/09/2022
- Nomination stagiaire d'un adjoint technique pour le CTV d'Amboise à compter du 01/09/2022

CADRES OU EMPLOIS	CAT.	EFFECTIF		DUREE HEBDO.	Fonction (poste pourvu)	Sexe F/M
		Pourvu	Vacant			
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>						
Attaché principal	A	1		TC	Directrice	F
Attaché	A	1	2	TC	Responsable service déchets	M
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1		TC	Gestionnaire RH	F
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	B		1	TC		
Rédacteur	B		1	TC		
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	2		TC	Comptable Responsable admin & financière	F F
Adjoint administratif	C		1	TC		
<b>TOTAL</b>		<b>5</b>	<b>5</b>			
<b>FILIERE ANIMATION</b>						
Adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1		TC	Animatrice	F
Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	C		1	TC		
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>	<b>1</b>			
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>						
Ingénieur principal	A	1		TC	Directeur études & développement	M
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	TC	Gestionnaire marchés publics	F
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1		TC	Responsable collecte + HSE	F
Technicien	B		2	TC		
Agent de maîtrise principal	C		1	TC		
Agent de maîtrise	C	1		TC		
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	2	TC	2 Agents polyvalents déchetteries	M
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	4	TC	1 Agent polyvalent déchetteries	M
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	TNC 17.5/35 <sup>ème</sup>	1 Agent de déchetterie	M
Adjoint technique	C	5	1	TC	1 Agent polyvalent déchetteries 2 Agents d'exploitation Fossé 1 Agent polyvalent Amboise 1 Agent d'exploitation Amboise	M M M M
<b>TOTAL</b>		<b>13</b>	<b>12</b>			
<b>Nombre total de postes</b>		<b>19</b>	<b>18</b>			

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
**ADOpte** le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.

**3. MODALITES DE REALISATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES - COMPLEMENT DE LA DELIBERATION 2022-04 DU 22 FEVRIER 2022**

**Projet de délibération n° 2022-XX**

Le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu la délibération n° 26-2009 du 30 septembre 2009 ayant pour objet la rémunération des heures complémentaires,

Vu la délibération n° 50-2013 du 10 décembre 2013, ayant pour objet la rémunération des IHTS pour les agents de catégorie C,

Vu la délibération n° 2022-04 du 22 février 2022 concernant les modalités de réalisation des heures supplémentaires et complémentaires des agents de ValEco,

Vu la décision n° 3 du 18 mai 2020 ayant pour objet la rémunération des IHTS pour les agents de catégorie B,

Considérant que certains agents peuvent être amenés à effectuer du travail supplémentaire, en semaine, les dimanches ou jours fériés, ou de nuit,

Considérant qu'au sein de la collectivité et pour compléter la délibération n°2022-04 du 22 février 2022, les grades supplémentaires susceptibles de percevoir des I.H.T.S. et des heures complémentaires sont les suivants :

- Agent de maîtrise
- Agent de maîtrise principal

Le président expose à l'assemblée que la compensation des heures supplémentaires peut être réalisée, en tout ou partie, sous la forme d'un repos compensateur et qu'à défaut de compensation sous la forme d'un repos compensateur, les heures supplémentaires accomplies sont indemnisées. Néanmoins, seuls les agents relevant des grades de catégorie C et B peuvent prétendre au versement d'indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

Il rappelle que les heures supplémentaires ne peuvent excéder 25 heures par mois, sauf lors de circonstances exceptionnelles, sur décision de l'autorité territoriale, le comité technique en étant immédiatement informé.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE ET DECIDE de compléter la délibération n°2022-04 pour qu'elle soit applicable aux grades ci-dessus mentionnés dans les mêmes conditions. La présente délibération entrera en vigueur lorsqu'elle sera rendue exécutoire.**

## FINANCES LOCALES

### Décisions budgétaires

#### 4. DECISION MODIFICATIVE N°03-2022 BUDGET PRINCIPAL

#### Projet de délibération n° 2022-XX

##### BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-1, L. 2313-1 et suivants,

Vu la délibération 2018-04 du 13 février 2018 du syndicat mixte ValEco approuvant le transfert des compétences traitement des OMR, tri sélectif, plateformes de compostage des déchets verts, quais de transfert (haut et bas, transport, prévention générale des syndicat ValDem et du SMICTOM d'Amboise,

Vu la délibération n° 2019-05 du 12 février 2019 approuvant les nouveaux statuts de ValEco au 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Vu la délibération n° 2022-17 du 24 mars 2022 approuvant le budget primitif 2022,

Vu la délibération n° 2022-26 du 16 juin 2022 approuvant l'affectation du résultat 2021 sur le budget 2022,

Vu la délibération n° 2022-29 du 16 juin 2022 concernant la décision modificative n°01-2022 du Budget Principal,

Vu la délibération n° 2022-35 du 26 juillet 2022 du Comité syndical approuvant l'achat d'un terrain sur la commune de La Chaussée Saint Victor pour construire un centre de transfert,

Vu la délibération n° 2022-37 du 26 juillet 2022 concernant l'autorisation de réaliser un emprunt pour l'achat et la construction d'un centre de transfert sur la commune de la Chaussée Saint Victor au parc des châteaux, de choisir l'organisme bancaire et de signer le prêt,

Vu la décision du Président n° 05-2022 du 17 août 2022 concernant la réalisation d'un emprunt pour l'achat d'un terrain et la construction d'un nouveau centre de transfert à la Chaussée saint Victor (41260),

Vu la décision du Président n° 06-2022 du 18 août 2022 concernant la décision modificative n° 02-2022 du Budget Principal, portant sur un virement de crédit du chapitre 022 vers le chapitre 012,

Considérant la signature du contrat de prêt avec le Crédit Mutuel le 20 septembre 2022,

Considérant la nécessité d'inscrire au Budget Principal la réalisation de cet emprunt,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget,

<b>Décision modificative</b>				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
<b>R-16 - emprunts et dettes assimilés</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>3 500 000.00</b>
<i>164-1 emprunts en euro</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>3 500 000.00</i>
<b>TOTAL R-16 emprunts et dettes assimilés</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>3 500 000.00</b>
<b>D-20 immobilisations incorporelles</b>	<b>0.00</b>	<b>85 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<i>D-2031 - frais d'études</i>	<i>0.00</i>	<i>85 000.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>
<b>D-21 - immobilisations corporelles</b>	<b>0.00</b>	<b>50 200.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<i>D-2111- terrains nus</i>	<i>0.00</i>	<i>50 200.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>
<b>D-23-immobilisations en cours</b>	<b>0.00</b>	<b>3 364 800.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<i>D-238- avances versées sur commande d'immo corporelles</i>	<i>0.00</i>	<i>3 364 800.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00</b>	<b>3 500 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>3 500 000.00</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
<b>D-022 - dépenses imprévues (fonctionnement)</b>	<b>21 500.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<i>D022-dépenses imprévues (fonctionnement)</i>	<i>21 500.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>
<b>TOTAL 022-dépenses imprévues (fonctionnement)</b>	<b>21 500.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>D-011 charges à caractère général</b>	<b>0.00</b>	<b>3 500.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<i>D-627 -services bancaires et assimilés</i>	<i>0.00</i>	<i>3 500.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>
<b>TOTAL 011-charges à caractère général</b>	<b>0.00</b>	<b>3 500.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>D-66 charges financières</b>	<b>0.00</b>	<b>18 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<i>D-6111- intérêts réglés à l'échéance</i>	<i>0.00</i>	<i>18 000.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>
<b>TOTAL D-66 charges financières</b>	<b>0.00</b>	<b>18 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>21 500.00</b>	<b>21 500.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** la décision modificative n°03-2022 du Budget Principal comme présentée ci-dessus.

<b>E. QUESTIONS DIVERSES</b>
------------------------------

- **Modification de l'agent délégué au COS / CNAS**

Le Comité d'œuvres Sociales (COS) et le Comité National d'Action Sociale (CNAS) permettent au personnel de la collectivité de bénéficier d'un large éventail de prestations qui concourt à son mieux-être.

Notre agent délégué au sein de ces structures quittera ValEco à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 (détachement). Elle sera remplacée dans ces fonctions par la gestionnaire des ressources humaines, déjà correspondante au COS et au CNAS.

**La séance est levée à 19h00.**

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 13 OCTOBRE 2022**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS**

Date de convocation :  
**07/10/2022**

Nombre  
de délégués  
en exercice : **27**

Présents : **14**

Votants : **17**

Dont Pouvoir(s) : **3**

L'an deux mille vingt-deux, le 13 octobre à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Interdépartemental de collecte et de traitement des déchets ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de ValEco à Blois sous la présidence de Monsieur Christian MARY.

Liste des membres présents :

**Agglopolys** : GASPARIINI Jean-Luc, LAFFONT Yann, MARY Christian, MASSON Philippe, titulaires. JEAN-FRANCOIS Jérôme, suppléant.

**Communauté de Communes Beauce Val de Loire** : GONIDEC Jean-Yves  
**Communauté de Communes Grand Chambord** : LEGENDRE Philippe, MARGOIL Bruno, titulaires.

**SMICTOM Amboise** : SCHNEL Alain, titulaire.

**VALDEM Vendôme** : BOULAY Thierry, DEREVIER Alain, HARANG Brigitte, JEANTHEAU Nicole, titulaires. VAILLANT Jeanine, suppléante.

Sont excusés et ont donné pouvoir :

HERRAIZ Pierre à MARY Christian, DUPUIS Brigitte à SCHNEL Alain, GAUTHIER Laurent à BOULAY Thierry.

Membres excusés :

BORDE François, BOURGUEIL Philippe, BOUSSQUOT Henry, MERESS Rachid, MENOUE Hélène, RANVAL Lionel, BENOIST Blandine, BOUTARD Thierry, AUGIAS Franck, LEPRINCE Marc.

COMMUNIQUE PUBLIQUE :  
Délégation de service  
public

**DELIBERATION N° 2022-41  
Rapport annuel d'activité 2021 VALCANTE**

Vu l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 3131-5 du Code de la Commande Publique,

Considérant la validation du rapport annuel par la commission mixte réunie les 28 avril et 5 septembre 2022,

Considérant le rapport annuel d'activité 2021 VALCANTE présenté aux élus de ValEco au comité syndical du 13 octobre 2022.

Un résumé du rapport a été présenté en commission mixte, après une relecture faite par ValEco et par Sage.

Pour la partie technique, voici les principaux points.

**A) Partie technique**

Le rapport annuel a bien été reçu le 31 mars 2022 avec ses annexes.

Voici les principaux chiffres pour 2021 :

• **Vie de l'entreprise**

39 personnes travaillent sur le site (stable).

L'intérim a largement augmenté en 2021, dépassant les 15 000 heures, dont plus de 11 000 pour le centre de tri, soit une augmentation du total de 21% par rapport à 2020 et 33% par rapport à 2019. Il est principalement dû au fait qu'il n'y a plus d'embauche de CDI, puisque le centre de tri va fermer. On a aussi une augmentation du tri du JRM, avec toujours davantage de cartons. Les certifications Iso 14 001 et Iso 9 001 ont été renouvelées en 2021. Valcante est aussi certifiée Iso 45 001 et Iso 50 001.

- Centre de tri

1. Ce qui entre

4 603 tonnes ont été apportées à Valcante en 2021, soit une augmentation de 5%. Mais on ne retrouve pas le niveau de 2018 (5 130 tonnes apportées).

Plus précisément, les cartons de déchetteries représentent 972 tonnes (+18%), les corps plats (JRM, cartonnettes, tétrabriques) représentent 2 714 tonnes (+2%) et les corps creux (bouteilles plastiques et boîtes métalliques) représentent 891 tonnes (+1%).

2. Ce qui sort

Les filières de valorisation sont :

Matière	Destination	Tonnage 2021	Evolution p/r à 2020
Journaux Revues Magazines	Papeterie Norske Skog à Golbey (88)	1253	+1.6%
PET Clair - PET Foncé - PEHD	Les comptoirs des plastiques de l'Ain à Pont d'Ain (01), Ecoplastics à Valence (Espagne), Freudenberg politex à Colmar (68), Matières plastiques de Bourgogne à la Loyère (71), Plastipak à Sainte Marie la Blanche (21), Sorepla à Neufchâteau (88), Wellman France Recyclage à Verdun (55)	PET clair : 223 PET foncé : 91 PEhd : 109	-1%  +3.4%  +4.8%
Gros de magasin	Suez Trading (Sarlat sur Vienne)	85	+57%
Carton	Descartes (37)	1662	+9.5%
Tetra briques	Laval sur Vologne Vosges (88)	71	+54%
Acier	Arcelor Mittal à Dunkerque (59)	124	-10.8%
Alu	Affimet (Compiègne 60)	13	-45%
Refus	Incinération	899	+2.39
<b>Total</b>		<b>4 530</b>	<b>+5.1%</b>

Attention : les variations en hausse ou baisse sur de petits tonnages ne sont pas révélateurs, mais sont le résultat d'un départ de camion en décembre ou janvier.

L'augmentation du gros de magasin (GDM) résulte d'une reprise du surtri des refus en fin d'année 2021, devenu plus intéressant financièrement avec l'augmentation du prix de rachat des matières (130 €HT/t).

Proportionnellement, les refus de tri sont quasi stables (24.85% en 2020, 24.95% en 2021), mais cela est dû en partie au surtri des refus pour le gros de magasin.

- Unité de Valorisation Energétique

1. Tonnages entrants (total : 87 973 tonnes)

	Tonnages OM	P/r 2020
ValEco	28 412	+1.2%
ValEco tout venant	1 622	+24.9%
ValDem	9 165	-2.5%
Amboise	11 882	-0.4%
Mer	844	-11.0%
Amilly	478	+114.0%
Val de Cher, autres	10 358	-3.1%
<b>Total OM</b>	<b>62 759</b>	<b>+0.27%</b>

Tonnage Déchets d'Activités Economiques : 21 738 tonnes (-4%)

Tonnage DARSRI : 2 546 tonnes (-20%)

Tonnage non incinéré (tout venant déchetteries) : 31 tonnes.

Le tonnage incinéré : 91 639 tonnes. Ce tonnage est en augmentation, grâce aux travaux portant la capacité de l'usine à 95 500 tonnes. Il est cependant limité à cause de l'augmentation de PCI des déchets entrants.

## 2. Tonnages sortants

Les mâchefers représentent 14 692 tonnes, soit 16.33% du tonnage incinéré, en baisse de 1.33% alors même que le tonnage incinéré augmente de 1.27%. La totalité des mâchefers était valorisable après maturation à Ouarville (28).

La Réfiom, 2 871 tonnes, (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères) représentent 3.13% du tonnage incinéré, soit une hausse de 5.4%, supérieure à la hausse du tonnage incinéré. Cela résulte en partie d'une augmentation de l'utilisation des réactifs afin de se prémunir contre des hausses incontrôlées de polluants (charbon actif pour capter les dioxines par exemple). Ils sont enfouis sur le site de Changé (53) en CET de classe 1 après inertage.

La baisse des métaux ferreux dans les mâchefers se poursuit (826 tonnes, -25%), sans explication particulière. Même si cette baisse n'a pas de conséquence directe sur ValEco, elle impacte cependant le taux de valorisation matière des adhérents et donc les soutiens CITEO.

## 3. Valorisation énergétique

### a) Performance énergétique et TGAP

La disponibilité des fours est toujours excellente (95.1%), la meilleure du groupe SUEZ. Cette très bonne disponibilité s'associe à une performance énergétique de 94.4%, en hausse de 5.4%. Elle permet ainsi d'alimenter les deux réseaux de chaleur et le turbo alternateur, mais aussi de bénéficier d'une TGAP réduite.

En effet, associé à la certification ISO 50001, la performance énergétique supérieure à 65% permet de bénéficier d'une TGAP réduite à 11 €/HT/t au lieu de 17 €/HT/t.

On notera aussi que le prix du MWh vendu à la ville de Blois a augmenté de 11.45% sur 2021, tandis que le prix du gaz sur la même période augmentait de 34.6%.

### b) Valorisation électrique et thermique

		Variation par rapport à 2020
Production électrique	33 206 MWh	+2.28%
Dont Energie électrique vendue à EDF	23 968 MWh	+3.3%
Valorisation réseau 1 (ZUP)	44 047 MWh	+2.6%
Valorisation réseau 2 (hôpital)	29 358 MWh	+14.4%
Total thermique	73 405 MWh	+7%

### c) Consommations

		Variations par rapport à 2020
Eau de Ville (M3)	15 150	-2.1%
Eau de forage (M3)	36 139	-1.4%
Chaux (tonnes)	396	+2.6%
Charbon actif (tonnes)	103.2	+44.3%
Eau ammoniacale (tonnes)	62	+1.6%
Gaz (MWh)	769	+87%
Tonnage incinéré	91 639	+1.27%

La forte augmentation de gaz est essentiellement due aux mois de mai et juin (arrêt des fours à la suite de la chute d'un gros accrochage, réparations de l'alimentation des fours...).

d) Rejets atmosphériques (en cours de contrôle avec les rapports mensuels)

	Seuil Mg/NM3	Moyenne 2 lignes
HCl	10	1.60
CO	50	7.91
Poussières	10	0.60
NOx	200	175.88
COT	10	0.61
SO2	50	14.52
NH3	30	0.29
Dioxine	0.1 ng/NM3	0.0285

L'analyse des retombées atmosphériques (tableau 11.5 du rapport) montre que les retombées correspondent à un milieu rural.

**B) Partie financière**

Voici le commentaire de Valcante sur ses comptes 2021, qui ont été examinés par SAGE et contrôlés par un commissaire aux comptes.

« En 2021, le résultat net est -47 K€ contre +388 K€ attendus au CEP.

Le chiffre d'affaires est en avance de +1 466 K€ vs le CEP expliqué notamment par :

- +714 K€ sur le CA incinération : effet volume défavorable -326 K€ et un effet prix favorable de +1 040 K€.
- +379 K€ sur la CA valorisation énergétique : +225 K€ sur les ventes électriques (essentiellement lié à l'effet prix favorable +259 K€) et +164 K€ sur les ventes thermiques (essentiellement lié à l'effet volume favorable +113 K€).
- La facturation de la TO3 (+250 K€) et refacturation à VALECO de la taxe foncière 2021 (+173 K€ ; sans effet sur le résultat).

A noter également : -114 K€ sur le centre de tri principalement lié à un effet volume (-153 K€)

Les charges d'exploitation sont globalement alignées avec les hypothèses du CEP (+52 K€) mais :

- Les charges fixes de l'UVE sont beaucoup importantes qu'attendues (-475 K€ vs CEP) en lien avec le personnel (-153 K€), les FG (-483 K€ ; fonction du CA), les intéressements versés à VALECO (-239 K€ fonction du CA) et les taxes sans effets sur le RN car refacturées.
- Les charges variables de l'UVE restent alignées avec les hypothèses du CEP (-7 K€) malgré la très forte inflation sur les réactifs et l'énergie grâce à une très bonne maîtrise opérationnelle et la baisse des volumes
- Les charges fixes du CDT plus importantes que prévues (-70 K€) également lié au personnel (-143 K€)
- Les charges variables du CDT sont annulées par effets d'écritures en lien avec 2020.
- Les charges d'entretien et de maintenance sont très inférieures aux prévisions (+580 K€) en raison du planning de réalisation modifiés.

Le résultat d'exploitation est ensuite dégradé par des provisions GER plus importantes que prévues et s'établit à +87 K€ contre +541 K€ attendus au CEP contre +541 K€ attendus au CEP »

Voici la conclusion du rapport de Sage :

« Après un rapport annuel 2020 incomplet, Valcante a fourni pour 2021 la plupart des documents demandés, ce qui a permis une analyse plus exhaustive. L'installation présente de très bonnes performances qui sont, dans l'ensemble, conformes aux garanties inscrites au contrat.

La décomposition des dépenses de GER est fournie sous un format différent de celui présenté dans l'offre du candidat ce qui ne permet pas une analyse précise des dépenses. Nous avons tenté un retraitement de ces données mais il est nécessaire de faire correspondre le plan prévisionnel de GER et avec le plan contractuel. »

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE le rapport d'activité 2021 VALCANTE joint en annexe.**



Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture  
de Loir-et-Cher, le :

18 OCT. 2022

Publié ou notifié, le :

18 OCT. 2022

Copie conforme au registre des délibérations  
sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 17 octobre 2022.

Le Président,  
Christian MARY



# VALCANTE

## Rapport d'Activité 2021

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le 18/10/2022 

ID : 041-254103054-20221013-DEL\_2022\_41-DE



prêts pour la révolution de la ressource



# sommaire

Envoyé en préfecture le 18/10/2022  
Reçu en préfecture le 18/10/2022  
Publié le   
ID : 041-254103054-20221013-DEL\_2022\_41-DE

01 | Présentation Suez

02 | Présentation Arcante-Valcante

03 | Activité du Centre de Tri

04 | Unité de Valorisation Energétique (U.V.E.)

05 | Evènements Exploitation et Maintenance

08 | Sécurité

09 | ISO 14001 – Environnement

10 | ISO 50001

11 | Communication

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le

 SLO

ID : 041-254103054-20221013-DEL\_2022\_41-DE

# Présentation Suez

## Nos expertises techniques

### Les solutions Suez



# Présentation ValEco

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le



ID : 041-254103054-20221013-DEL\_2022\_41-DE

# Présentation Valéco

Le Syndicat VALECO a évolué au 1er janvier 2020. Ce nouveau Syndicat est désormais composé de plusieurs structures se situant à Blois, Fossé, Amboise et Vendôme. Le Smictom d'Amboise, et le Syndicat ValDem ont adhéré à VALECO en transférant la compétence traitement, c'est à dire le quai de transfert, le tri et le traitement des déchets recyclables et non recyclables, le traitement des déchets verts, le conditionnement des cartons et la prévention des déchets.

Anciennement dénommé le Syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets du blaisois, VALECO est renommé Syndicat Interdépartemental de collecte et traitement des déchets.

## Le Syndicat assure aujourd'hui :

- la collecte pour 13 341 habitants et le
- traitement des déchets ménagers pour 244 972 habitants répartis sur les départements du Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire, de la région Centre Val de Loire.



Territoire ValEco

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le



ID : 041-254103054-20221013-DEL\_2022\_41-DE

# Présentation Valcante

# Présentation Valcante

Envoyé en préfecture le 18/10/2022  
Reçu en préfecture le 18/10/2022  
Publié le   
ID : 041-254103054-20221013-DEL\_2022\_41-DE

**VALCANTE est le nouveau nom de l'Unité de Valorisation Énergétique de Blois depuis le 1er juillet 2020. Valcante est une filiale de SUEZ RV Energie.**

L'arrêté préfectoral du 22 avril 2021 régit les capacités de traitement des déchets soit

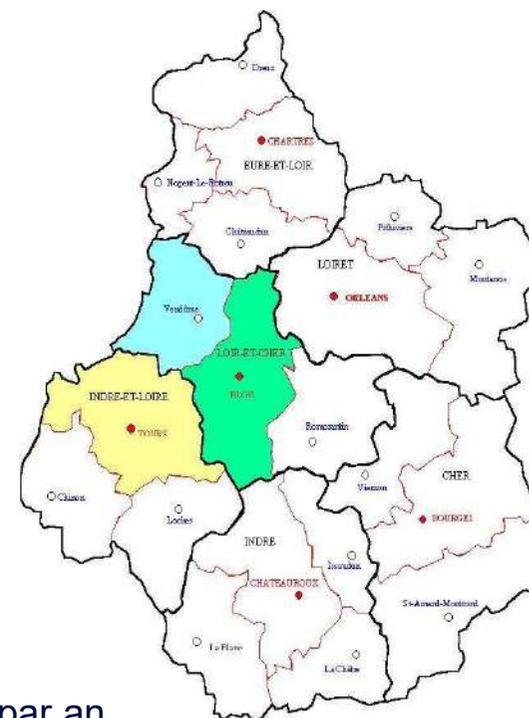
 **95 500 tonnes de déchets incinérés** dont 6 000 tonnes de D.A.S.R.I. (Déchets d'Activités de Soins à Risques infectieux)



2 lignes de traitement des déchets OMR et DASRI par incinération

Le site, d'une superficie de 2 ha traite les déchets

De VAL-ECO (Blois et ses alentours), de VAL DEM, du CTV d'Amboise, une partie de SMIEEOM de Val de Cher, du SMICTOM de Sologne, et une petite partie du SIEOM de Mer.



Valcante dispose également d'un centre de tri d'une capacité de 10 000 tonnes par an.



**100 % de valorisation des déchets recyclables** entrant au centre de tri de Valcante

# Présentation Valcante

Grâce à la chaleur issue de la combustion des ordures ménagères, l'unité de valorisation Valcante permet d'alimenter deux réseaux de chaleur urbains au sein de la Ville de Blois.



**66 000 MWh / an de production de chaleur**

10 000 logements chauffés, équivalents logements desservis par les 2 réseaux de chaleur

Valcante produit également de l'électricité pour ses propres besoins énergétiques et revend une grande partie de sa production sur le réseau.



**38 000 MWh/an de production électrique**

Mise en service en juillet 2000, l'usine de Blois est un outil performant :



**une performance énergétique très élevée**

grâce à une double valorisation énergétique  
(électrique et thermique)

94,4%

(l'un des meilleurs taux de France)



**quadruplement certifié**

ISO 14001, ISO 50001, ISO 9001, ISO 45001

Ce qui permet aux collectivités de bénéficier d'un taux de TGAP réduit à 11,00 € / tonne (tarif 2021).

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le



ID : 041-254103054-20221013-DEL\_2022\_41-DE

# Activités Centre de Tri

# Valorisation matière de la collecte sélective

**Le centre de tri a été conçu par la société VAUCHE pour traiter 10 000 tonnes par an de produits à recycler (papier, carton, plastique PVC, PEHD, ainsi que les métaux).**

**Valcante s’est engagé sur un maximum de 20 000 tonnes par an, verre compris.**

Les déchets à trier du syndicat VALECO sont collectés en containers d’apports volontaires mis à disposition des habitants sur l’ensemble du territoire du syndicat dans les centres commerciaux.

**4603** tonnes triées

*(Corps Creux, bouteilles, alu, acier, Corps Plats, JRM, brique alimentaire, papier, carton, cartonnette et cartons déchetterie)*

## Origine des produits valorisables

Sur le centre de tri Valcante, nous traitons tous les apports à trier du Syndicat Valéco.

Nous recevons 3 flux entrants :

Corps plats	Corps creux	Cartons déchetteries
Journaux, Magazines, Publicités, Briques alimentaires, Petits cartons, cartonnettes.	Bouteilles et flacons en plastiques Bouteilles alimentaires, Bouteilles d’entretien, Bouteilles d’hygiène, Aérosols, boîtes et bidons métalliques, Conserves, Bidons de sirop, Aérosols Canettes en aluminium et métal Barquettes en aluminium	Le carton qui provient des déchetteries, ne passe pas par la chaîne de tri, il est conditionné directement en balle.

# Evolution des tonnages

VALECO apporte la totalité :

 **Emballages plastiques, ferreux et non ferreux (acier et alu) : 891 tonnes en 2021**  
augmentation de +1,4% par rapport à 2020 (879 tonnes)

 **Papiers, cartons, journaux, magazines : 2 74 tonnes en 2021**  
augmentation de +2,3 % par rapport à 2020 (2 653 tonnes)

 **Cartons déchetteries : 972 tonnes en 2021**  
forte augmentation de +18,2 % par rapport à 2020 (822 tonnes)



L'augmentation des cartons de déchetteries est liée aux changements des modes de consommation des français et plus précisément à la hausse du e-commerce.

Les refus de tri représentent 899 tonnes en 2021,  
soit 19,3 % des tonnages entrants sur le Centre de tri (en diminution par rapport à 2020).

Filière de valorisation : Valorisation énergétique sur le site de Valcante.

# U.V.E.

## UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE

# U.V.E. Blois

**Fours** : Traitement : 2 lignes d'incinération d'une capacité 5,8 tonnes / heure chacune reliée à 2 chaudières Vapeur 19 tonnes / heure (45 bars, 360 °C)

**Traitement des fumées** : 2 lignes semi humide – humide sans rejet liquide

Tour d'atomisation + Filtres à manches + Laveur avec boucle basique.

Respect des normes européennes.

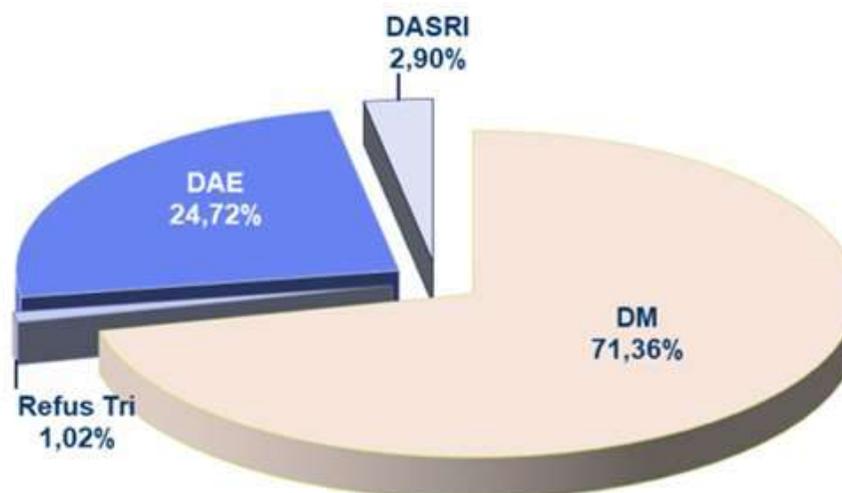


REFIOM évacués en CET 1 : 3 800 t / an

**Performance énergétique 2021 = 94,4 %**

# Tonnage et origine des déchets

Tonnage des déchets reçus en 2021  
 sur notre Centre de Valorisation énergétique



DM	Tonne
VAL-ECO	28 412
VAL-ECO Tout Venant Déch.	1 622
VAL DEM	9 165
CTV AMBOISE	11 882
SIEOM DE MER	844
AMILLY	478
Val Cher, Véolia 45, UVEA, TM	10 358
<b>TOTAL OM</b>	<b>62 759</b>

DAE	Tonne
DAE VEOLIA	1 921
DAE BARBAT	4 308
DAE SUEZ	10 747
DAE VALOR PÔLE	674
DAE SEYFERT DESCARTES	3 062
DAE CYCLAMED	361
Assimilés DAE	665
<b>TOTAL DAE</b>	<b>21 738</b>

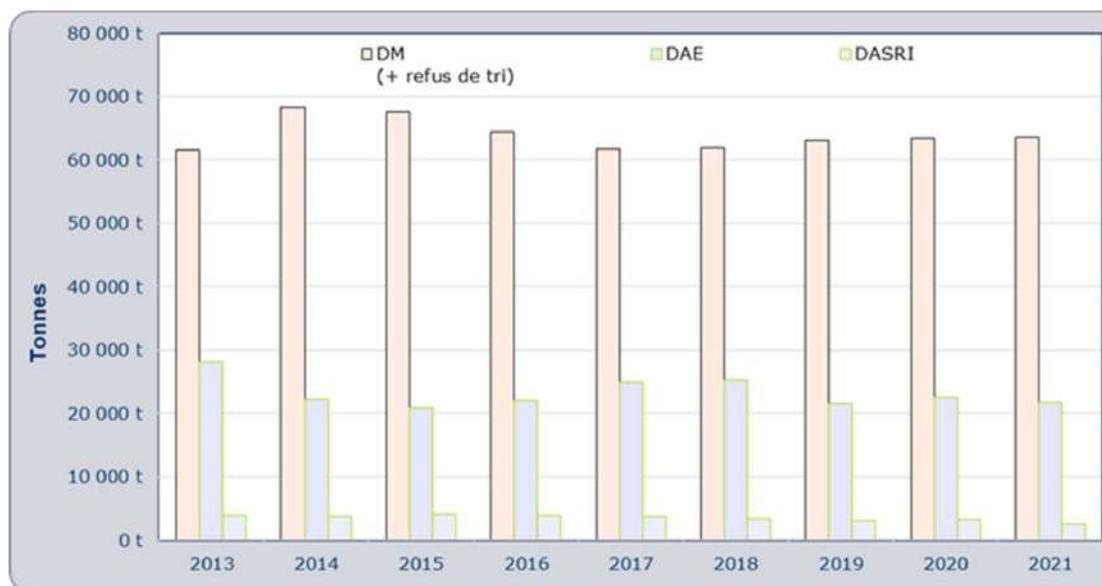
<b>REFUS Centre de Tri Valcante</b>	<b>899</b>
-------------------------------------	------------

Tout venant déchetterie non incinéré :	30,84
--	-------

<b>TOTAL DASRI</b>	<b>2 545</b>
--------------------	--------------

# Evolution des tonnes reçues

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DM (+ refus de tri)	61 503 t	68 267 t	67 710 t	64 389 t	61 677 t	61 882 t	63 092 t	63 466 t	63 659 t
DAE	28 195 t	22 266 t	20 827 t	22 065 t	24 922 t	25 332 t	21 559 t	22 637 t	21 738 t
DASRI	3 829 t	3 672 t	4 054 t	3 880 t	3 736 t	3 478 t	3 124 t	3 186 t	2 545 t



# Moyenne horaire des fours

	2018		2019		2020		2021	
	Ligne 1	Ligne 2						
<b>Tonnage traité</b>	43 126 t	41 797 t	43 275 t	43 095 t	45 499 t	44 989 t	46 250 t	45 360 t
<b>Temps effectif en heures par ligne</b>	8 376 h	8 189 h	8 229 h	8 159 h	8 430 h	8 324 h	8 387 h	8 290 h
<b>Temps théorique</b>	8 760 h	8 760 h	8 784 h	8 784 h	8 784 h	8 784 h	8 760 h	8 760 h
<b>Disponibilité ligne (en %)</b>	95,62%	93,49%	93,94%	93,14%	96,24%	95,03%	95,74%	94,64%
<b>Tonnage horaire par ligne</b>	5,15 t	5,10 t	5,26 t	5,28 t	5,40 t	5,40 t	5,51 t	5,47 t

## Moyenne horaire par ligne

	2018	2019	2020	2021
<b>Temps effectif en heures lignes 1 et 2</b>	16 566 h	16 388 h	16 755 h	16 677 h
<b>Temps théorique</b>	17 520 h	17 568 h	17 568 h	17 520 h
<b>Disponibilité totale lignes 1 et 2 (en %)</b>	94,55%	93,54%	95,63%	95,19%
<b>Moyenne horaire</b>	5,13 t	5,27 t	5,40 t	5,49 t

⇒ 95,19%

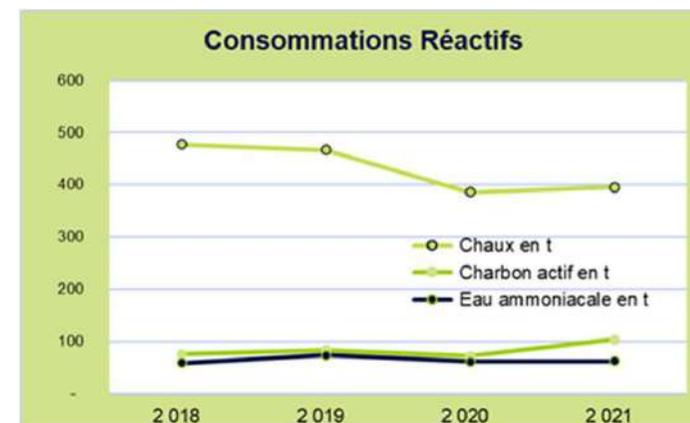
de disponibilité des Fours/Chaudières

Médaille d'Or  
 (classement par rapport aux autres usines SUEZ) pour la 5ème année consécutive

# Consommation usine

Envoyé en préfecture le 18/10/2022  
 Reçu en préfecture le 18/10/2022  
 Publié le   
 ID : 041-254103054-20221013-DEL\_2022\_41-DE

MOIS	EAU DE VILLE	EAU DE FORAGE	CHAUX	CHARBON ACTIF	EAU AMMONIACALE	GAZ	
	en M <sup>3</sup>	en M <sup>3</sup>	en Tonnes	en kilo	en Tonne	en MWh	en m <sup>3</sup>
JANVIER	943,00	3 298,36	29,16	7 000,00	5,05	0,000	1,000
FEVRIER	909,00	2 877,64	28,36	5 906,00	5,36	0,349	6,000
MARS	1 041,00	3 398,00	38,50	6 614,30	5,84	96,221	1 730,000
AVRIL	1 073,00	3 195,00	34,30	8 127,00	6,84	53,190	963,000
MAI	1 165,00	3 192,00	36,82	8 950,00	6,07	201,381	3 796,000
JUIN	1 566,00	2 295,00	24,10	5 719,00	3,17	247,684	4 661,000
JUILLET	1 581,00	3 135,00	33,76	11 010,00	5,07	31,979	628,000
AOUT	1 425,00	2 889,00	32,16	8 150,00	3,81	24,906	430,000
SEPTEMBRE	1 685,00	2 666,00	24,98	6 250,00	2,51	89,853	1 662,000
OCTOBRE	1 496,00	3 114,00	34,10	12 003,00	5,07	20,457	386,000
NOVEMBRE	1 135,00	2 967,00	39,80	11 790,00	5,80	0,000	1,000
DECEMBRE	1 131,00	3 112,00	39,88	11 650,00	7,87	3,377	60,000
<b>TOTAL</b>	<b>15 150,00</b>	<b>36 139,00</b>	<b>395,92</b>	<b>103 169,30</b>	<b>62,47</b>	<b>769,397</b>	<b>14 324</b>



# Réseaux de chaleur



# Efficacité énergétique

Grâce à Qualistéo (système de suivi de tous nos équipements électriques) nous permet de suivre notre consommation et de constater la réduction de nos consommations électriques

**Bilan chiffré** 

Mois	Décembre	2018	2019	2020	2021
<b>Variation absolue (MWh)</b>	Valeur réelle YTD (Vn)	10 372 MWh/an	10 116 MWh/an	10 280 MWh/an	10 121 MWh/an
	Valeur ramenée à l'année N-1 (Vn-1)		10 537 MWh/an	10 596 MWh/an	10 412 MWh/an
	Valeur glissante 12 mois		10 116 MWh/an	10 280 MWh/an	10 121 MWh/an
	Consommation électrique de référence YTD (Vref)	9 958 MWh/an	10 116 MWh/an	10 596 MWh/an	10 732 MWh/an
	Variation Vn/Vn-1	✘	-3,99% 	-2,98% 	-2,79% 
	Variation Vn/Vref	✘	✘	-2,98% 	-5,69% 
	Variation sur 12 mois glissants			1,62% 	-1,55% 
	Objectif de baisse annuel /Vref			0,0%	5,0%
	Ecart vs Objectif de baisse / Vref				
<b>Variation ramenée à la tonne de déchets (kWh/T)</b>	Valeur YTD (Rn)	122,0 kWh/T	117,2 kWh/T	113,7 kWh/T	110,5 kWh/T
	Valeur glissante 12 mois		117,2 kWh/T	113,7 kWh/T	110,5 kWh/T
	Variation Rn/Rref	✘	✘	-2,98% 	-5,69% 
	Variation sur 12 mois glissants	✘	✘	-2,98% 	-2,79% 

10/01/2022 | SPOT 2023 - VALCANTE - Bilan des consos électriques 2021 

# Valorisation électrique

Envoyé en préfecture le 18/10/2022  
 Reçu en préfecture le 18/10/2022  
 Publié le   
 ID : 041-254103054-20221013-DEL\_2022\_41-DE

MOIS	Production turbo MWh	Exportation vers Réseau EDF en MWh	Importation depuis Réseau EDF en MWh	Conso USINE en MWh	Tonnage Incinéré (tous déchets confondus) en Tonnes	Ratio Production par Tonne Incinérée en MWh/T
JANVIER	2 658,90	1 770,53	3,20	891,57	8 336,70	0,32
FEVRIER	2 410,60	1 612,68	8,00	805,92	7 456,00	0,32
MARS	2 658,40	1 799,17	23,80	883,03	7 596,30	0,35
AVRIL	2 800,70	1 957,04	27,50	871,16	7 281,60	0,38
MAI	3 279,80	2 364,00	5,60	921,40	8 053,10	0,41
JUIN	2 187,53	1 539,52	106,02	754,03	5 704,10	0,38
JUILLET	3 768,83	2 850,34	6,23	924,72	8 321,70	0,45
AOUT	3 930,45	3 045,00	-	885,45	8 076,53	0,49
SEPTEMBRE	1 441,80	1 079,00	380,70	743,50	6 279,05	0,23
OCTOBRE	2 450,50	1 769,98	195,70	876,22	8 400,49	0,29
NOVEMBRE	2 694,60	1 856,00	31,10	869,70	8 070,80	0,33
DECEMBRE	2 923,80	2 055,00	2,10	870,90	8 063,10	0,36
<b>TOTAL</b>	<b>33 205,91</b>	<b>23 698,25</b>	<b>789,95</b>	<b>10 297,61</b>	<b>91 639,46</b>	<b>0,36</b>



Valorisation électrique	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
<b>Production</b>	32 535 MWh	34 779 MWh	33 959 MWh	32 464 MWh	33 206 MWh
<b>Exportation</b>	23 391 MWh	24 681 MWh	24 249 MWh	23 209 MWh	23 698 MWh
<b>Importation</b>	1 741 MWh	327 MWh	552 MWh	1 088 MWh	790 MWh
<b>Consommation</b>	10 779 MWh	10 286 MWh	10 106 MWh	10 283 MWh	10 298 MWh

# Valorisation thermique

MOIS	Production Ligne 1 en MWh	Production Ligne 2 en MWh	Production Ligne 1 + 2 en MWh	Exportation Réseau 1 Chauffage en MWh	Exportation Réseau 2 Chauffage en MWh	Exportation Réseaux Chauffage en MWh	Ratio Production par Tonne Incinéré en MWh/T
JANVIER	8 395,00	8 444,00	16 839,00	5 672,00	3 847,00	9 519,00	1,14
FEVRIER	7 503,00	7 563,00	15 066,00	4 878,00	3 421,00	8 299,00	1,11
MARS	8 251,00	7 967,00	16 218,00	5 373,00	3 601,00	8 974,00	1,18
AVRIL	8 329,00	7 890,00	16 219,00	4 787,00	2 832,00	7 619,00	1,05
MAI	8 434,00	8 315,00	16 749,00	3 809,00	2 308,00	6 117,00	0,76
JUIN	4 233,00	6 812,00	11 045,00	1 168,00	755,00	1 923,00	0,34
JUILLET	8 605,00	8 429,00	17 034,00	1 260,00	829,00	2 089,00	0,25
AOUT	8 593,75	8 464,38	17 058,13	1 268,00	847,00	2 115,00	0,26
SEPT.	8 371,88	4 071,88	12 443,75	1 260,00	895,00	2 155,00	0,34
OCT.	8 705,63	8 661,88	17 367,50	4 318,00	2 360,00	6 678,00	0,79
NOV.	8 483,13	8 595,63	17 078,75	5 082,00	3 686,00	8 768,00	1,09
DEC.	8 688,00	8 803,00	17 491,00	5 172,00	3 977,00	9 149,00	1,13
<b>TOTAL</b>	<b>96 592,38</b>	<b>94 016,75</b>	<b>190 609,13</b>	<b>44 047,00</b>	<b>29 358,00</b>	<b>73 405,00</b>	<b>0,48</b>



Valorisation thermique	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
<b>Production</b>	186 529 MWh	186 229 MWh	182 579	187 421 MWh	<b>190 609 MWh</b>
<b>Técalémit</b>	945 MWh	1 197 MWh	894	334 MWh	<b>0 MWh</b>
<b>Réseaux de chaleur</b>	68 540 MWh	69 566 MWh	69 566	68 803 MWh	<b>73 405 MWh</b>
<b>Rendement (MWh/tonne)</b>	0,463	0,456	0,473	0,483	<b>0,481</b>

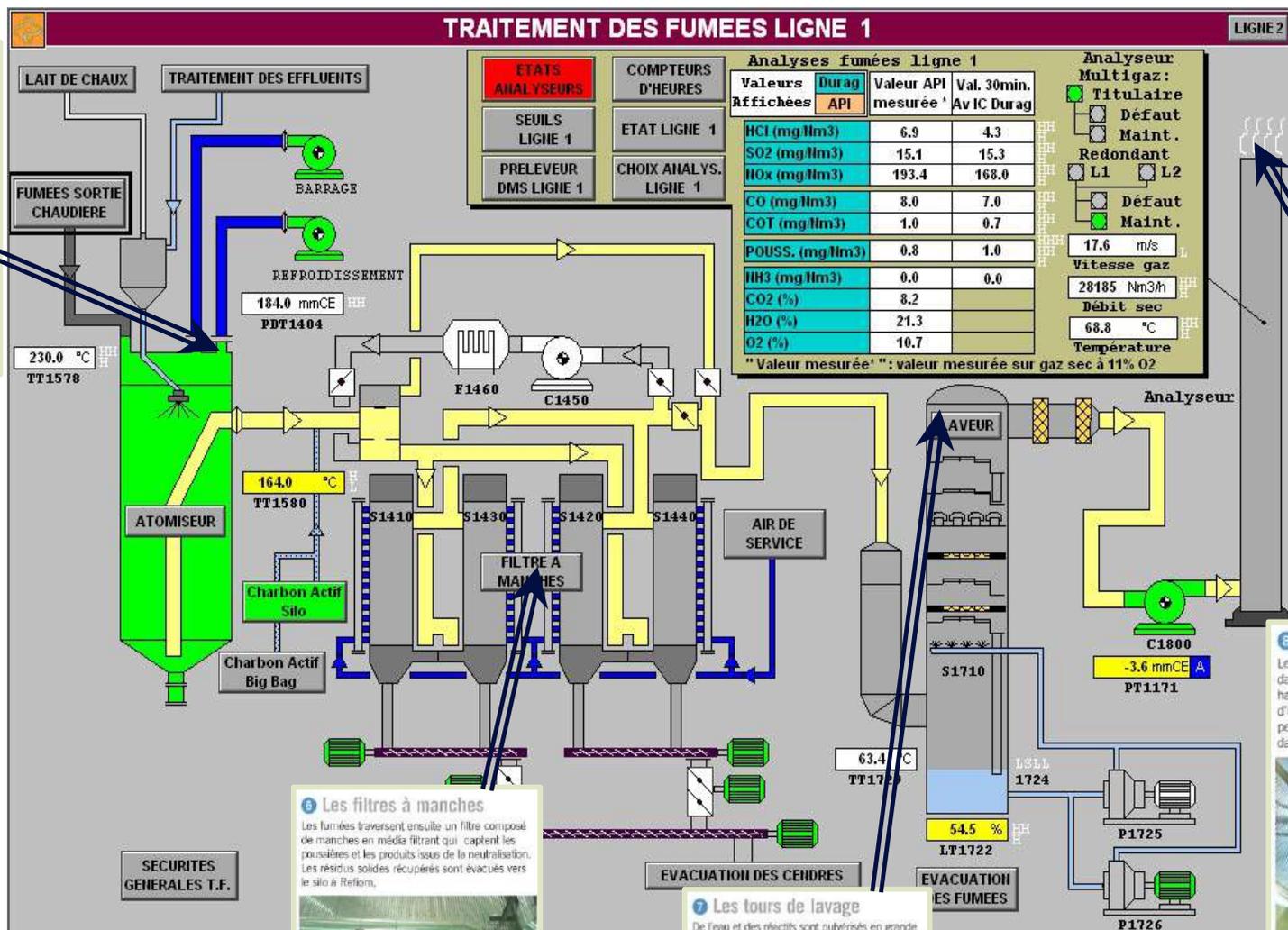
Mise en service du réseau de chaleur vers l'hôpital le 19 octobre 2016.

# Traitement des fumées

Ce traitement s'effectue en trois étapes **Tour d'atomisation** ⇒ **Filtres à manches** ⇒ **Fours de lavage**

## 5 Les tours d'atomisation

Les fumées sont introduites dans une tour d'atomisation où leur acidité est neutralisée par la pulvérisation d'un lait de chaux. Du charbon actif est injecté pour capter les dioxines contenues dans les fumées en sortie de la tour.



**TRAITEMENT DES FUMÉES LIGNE 1**

ETATS ANALYSEURS		COMPTEURS D'HEURES	
SEUILS LIGNE 1		ETAT LIGNE 1	
PRELEVEUR DMS LIGNE 1		CHOIX ANALYS. LIGNE 1	

Analyses fumées ligne 1			
Valeurs Affichées	Durag API	Valeur API mesurée	Val. 30min. Av IC Durag
HCl (mg/lm3)		6.9	4.3
SO2 (mg/lm3)		15.1	15.3
NOx (mg/lm3)		193.4	168.0
CO (mg/lm3)		8.0	7.0
COT (mg/lm3)		1.0	0.7
POUSS. (mg/lm3)		0.8	1.0
NH3 (mg/lm3)		0.0	0.0
CO2 (%)		8.2	
H2O (%)		21.3	
O2 (%)		10.7	

"Valeur mesurée" : valeur mesurée sur gaz sec à 11% O2

## 6 Les filtres à manches

Les fumées traversent ensuite un filtre composé de manches en média filtrant qui captent les poussières et les produits issus de la neutralisation. Les résidus solides récupérés sont évacués vers le silo à Refom.



## 7 Les tours de lavage

De l'eau et des réactifs sont pulvérisés en grande quantité, permettant de refroidir les fumées sortant du filtre à manche, de condenser les métaux lourds et d'achever la neutralisation de l'acide chlorhydrique. Une injection de soude neutralise l'acide sulfurique.



## 8 Les cheminées

Les gaz épurés sont refroidis à 65°C et dirigés dans les deux cheminées de 40 mètres de haut par un ventilateur de tirage équipé d'un silencieux. Un ensemble d'analyseurs performants contrôle en permanence les rejets dans l'atmosphère.



# Résultats des rejets atmosphériques

## REJETS ATMOSPHERIQUES - Ligne 1

Analyses mensuelles : Données Valcante Poste Rapport pour le mensuel  
 Analyses semestrielles : Données Rapports Dekra

Rapports  
Dekra

Rapports  
Secauto

Mois	HCl en mg/Nm <sup>3</sup>		CO en mg/Nm <sup>3</sup>		Poussières en mg/Nm <sup>3</sup>		NOx en mg/Nm <sup>3</sup>		COT en mg/Nm <sup>3</sup>		SO <sub>2</sub> en mg/Nm <sup>3</sup>		NH <sub>3</sub> en mg/Nm <sup>3</sup>		Dioxines en ng/Nm <sup>3</sup>	
Janvier	1,53		6,74		0,39		192,40		0,88		10,65		0,44			0,006
Février	1,57		9,14		0,49		192,20		0,97		13,10		0,42			0,025
Mars	1,44	0,73	11,03	9,40	0,48	0,47	192,10	176,00	1,47	NC	15,77	7,60	0,45	0,02	0,02550	0,008
Avril	1,31		8,65		0,47		192,00		1,27		20,41		0,45			0,266
Mai	1,31		8,54		0,42		190,60		1,20		15,82		0,47			0,034
Juin	1,80		14,46		0,35		179,70		0,88		15,82		0,50			0,017
Juillet	1,92		9,09		0,35		187,50		0,84		22,43		0,49			0,031
Août	2,12		7,77		0,37		183,20		0,89		18,89		0,48			0,019
Septembre	1,90	3,40	7,80	16,50	0,33	0,39	165,00	156,00	0,83	NC	17,13	16,00	0,46	0,05	0,00510	0,103
Octobre	1,90		6,76		0,28		190,80		0,95		15,86		0,50			0,033
Novembre	1,71		7,45		0,24		178,00		1,20		16,72		0,50			0,025
Décembre	1,80		11,04		0,18		158,50		0,86		14,37		0,48			0,022
<b>Moyenne annuelle</b>	<b>1,69</b>	<b>2,07</b>	<b>9,04</b>	<b>12,95</b>	<b>0,36</b>	<b>0,43</b>	<b>183,50</b>	<b>166,00</b>	<b>1,02</b>		<b>16,41</b>	<b>11,80</b>	<b>0,47</b>	<b>0,04</b>	<b>0,0153</b>	<b>0,049</b>
Seuil	10 ma/Nm <sup>3</sup>		50 ma/Nm <sup>3</sup>		10 ma/Nm <sup>3</sup>		200 ma/Nm <sup>3</sup>		10 ma/Nm <sup>3</sup>		50 ma/Nm <sup>3</sup>		30 ma/Nm <sup>3</sup>		0.1000 na/Nm <sup>3</sup>	

# Résultats des rejets atmosphériques

## REJETS ATMOSPHERIQUES - Ligne 2

Analyses mensuelles : Données Valcante Poste Rapport pour le mensuel  
 Analyses semestrielles : Données Rapports Dekra

Rapports  
Dekra Rapports  
Secauto

Mois	HCl en mg/Nm <sup>3</sup>		CO en mg/Nm <sup>3</sup>		Poussières en mg/Nm <sup>3</sup>		NOx en mg/Nm <sup>3</sup>		COT en mg/Nm <sup>3</sup>		SO <sub>2</sub> en mg/Nm <sup>3</sup>		NH <sub>3</sub> en mg/Nm <sup>3</sup>		Dioxines en ng/Nm <sup>3</sup>	
Janvier	1,51	3,20	4,96	7,0	0,71	0,51	179,30	186,00	0,08	NC	9,47	12,60	0,01	0,04	0,00538	0,007
Février	1,45		6,22		0,83		172,20		0,05		10,56		0,01			0,024
Mars	1,42		7,08		0,98		182,40		0,39		13,53		0,01			0,007
Avril	1,29		10,67		1,11		182,40		0,54		20,99		-			0,007
Mai	1,39		8,23		1,14		167,10		0,31		12,84		0,12			0,007
Juin	1,71		8,33		1,08		166,80		0,14		11,76		0,17			0,005
Juillet	1,94	1,70	5,80	9,90	1,06	0,57	169,80	169,00	0,15	NC	10,46	14,00	0,21	0,05	0,00194	0,007
Août	1,84		5,78		1,28		168,00		0,16		10,50		0,13			0,005
Septembr	1,46		6,84		1,07		164,90		0,14		11,91		0,13			0,004
Octobre	1,55		6,11		0,37		178,30		0,17		13,69		0,14			0,011
Novembre	1,22		5,92		0,25		161,90		0,09		15,88		0,14			0,005
Décembre	1,35		5,45		0,22		143,80		0,10		9,99		0,14			0,008
<b>Moyenne annuelle</b>	<b>1,51</b>	<b>2,45</b>	<b>6,78</b>	<b>8,45</b>	<b>0,84</b>	<b>0,54</b>	<b>169,74</b>	<b>177,50</b>	<b>0,19</b>		<b>12,63</b>	<b>13,30</b>	<b>0,10</b>	<b>0,04</b>	<b>0,0037</b>	<b>0,008</b>
Seuil	10 ma/Nm <sup>3</sup>		50 ma/Nm <sup>3</sup>		10 ma/Nm <sup>3</sup>		200 ma/Nm <sup>3</sup>		10 mg/Nm <sup>3</sup>		50 mg/Nm <sup>3</sup>		30 mg/Nm <sup>3</sup>		0,1000 ng/Nm <sup>3</sup>	

# Résultats des rejets atmosphériques

	HCl	CO	Poussières	NO <sub>x</sub>	COT	SO <sub>2</sub>	NH <sub>3</sub>	Dioxines	
	en mg/Nm <sup>3</sup>	Analyses semestrielles	Prélèvement Semi-continu						
Moyennes Ligne 1 + Ligne 2	1,60	7,91	0,60	175,08	0,61	14,52	0,29	en ng/Nm <sup>3</sup> 0,0080   0,0285	
<b>SEUILS</b>	10	50	10	200	10	50	30	0,1   0,1	

	Seuil	Résultats 2014	Résultats 2015	Résultats 2016	Résultats 2017	Résultats 2018	Résultats 2019	Résultats 2020	Résultats 2021
<b>HCl</b> en mg/Nm <sup>3</sup>	10	2,56	2,24	2,27	2,86	2,14	1,58	1,70	1,60
<b>CO</b> en mg/Nm <sup>3</sup>	50	8,19	7,95	8,39	7,35	5,23	4,12	6,86	7,91
<b>Poussières</b> en mg/Nm <sup>3</sup>	10	0,39	0,59	0,53	0,46	0,70	0,40	0,40	0,60
<b>NO<sub>x</sub></b> en mg/Nm <sup>3</sup>	200	155,45	178,15	178,24	176,11	179,82	187,74	183,53	175,08
<b>COT</b> en mg/Nm <sup>3</sup>	10	0,47	0,77	1,05	0,95	0,87	1,05	0,84	0,61
<b>SO<sub>2</sub></b> en mg/Nm <sup>3</sup>	50	17,04	17,34	14,22	11,95	9,27	18,49	12,18	14,52
<b>NH<sub>3</sub></b> en mg/Nm <sup>3</sup>	30	0,11	0,52	0,58	0,45	0,18	0,16	0,20	0,29
<b>Dioxines</b> en ng/Nm <sup>3</sup>	0,1 ng/M3	0,018	0,0155	0,012	0,010	0,008	0,013	0,011	0,028

## Compteurs horaires

Dépassement sur les seuils semi-horaires

	2017	2018	2019	2020	2021
Ligne 1	3,4 h	0,8 h	1,3 h	0,7 h	0,5 h
Ligne 2	0,5 h	1,0 h	2,5 h	0,0 h	0,0 h

Les valeurs 2021 sont encore bien en dessous des seuils des 60 h maxi par an et par ligne

Les valeurs d'émission sont largement inférieures à la réglementation européenne des Garanties Environnementales.

# Résultats des retombées atmosphériques

Envoyé en préfecture le 18/10/2022  
 Reçu en préfecture le 18/10/2022  
 Publié le   
 ID : 041-254103054-20221013-DEL\_2022\_41-DE

## Implantation et exposition des jauges



N° Jauge	Rôle de la jauge	Localisation
J1	Exposition SO	SDIS 11 rue Gutenberg 41000 Blois Contact : Mme Courcelle 02 54 51 54 83
J2	Exposition SO	CFA 12 rue François Billoux 41000 BLOIS Contact : M. BUTAR 02 54 74 14 73
J3	Exposition NE	Polyclinique 1 rue Robert Debré 41260 La Chaussée Saint Victor Contact : Mr Girault 02 54 90 66 36
J4	Exposition NE	Mairie de Villebarou Bassin pluvial Francillon Rue de la Fuie Contact : Mme LONQUEU 02 54 90 53 00
J5	Témoin	Traiteur GUILLON Rue Berthonneau 41000 Blois 09 74 56 39 58
J6	BLANC	

### LEGENDE

-  Localisation du site UIOM d'ARCANTE
-  Localisation des différentes jauges liées à cette campagne.

# Résultats des retombées atmosphériques

## Tableau de synthèse des résultats en métaux et PCDD/F Campagne 2021

Campagne 2021					
		Dépôt total des PCDD/F pglTEQ/m <sup>2</sup> /jour		Classification INERIS	
		déTECTÉ	max		
Jauge 1	SDIS 20/0470/3440	2,98	<< 3,9	Rural	
Jauge 2	CFA 20/0470/3441	0,06	<< 2,4	Rural	
Jauge 3	Polyclinique 20/0470/3442	2,41	<< 4,1	Rural	
Jauge 4	Bassin Francillon 20/0470/3443	0,758	<< 2,9	Rural	
Jauge 5	Rue Berthonneau 20/0470/3444	0,778	<< 2,9	Rural	
Jauge 6	Blanc 20/0470/3445	2,3078	<< 3,6	Rural	
Moyenne		1,549	<< 3,3	Rural	
Minimum		0,062	<< 2,4	Rural	
Maximum		2,98	<< 4,1	Rural	

		Jauge 1 SDIS		Jauge 2 CFA		Jauge 3 Polyclinique		Jauge 4 Mairie Villebarou		Jauge 5 Traiteur Guillon - Témoin		Jauge 6 blanc	
		DéTECTÉ µg/m <sup>2</sup> /jour	Maximale µg/m <sup>2</sup> /jour	DéTECTÉ µg/m <sup>2</sup> /jour	Maximale µg/m <sup>2</sup> /jour	DéTECTÉ µg/m <sup>2</sup> /jour	Maximale µg/m <sup>2</sup> /jour						
Antimoine	Sb	0,289	0,477	0,586	0,592		0,594		0,591		0,719		0,719
Arsenic	As		0,622	0,586	0,448		0,448		0,591		0,719		0,719
Cadmium	Cd		0,477	0,448	0,448		0,448		0,448		0,719		0,719
Chrome	Cr		0,477	0,448	0,448		0,448		0,448		0,719		0,719
Cobalt	Co		0,477	0,448	0,448		0,448		0,448		0,719		0,719
Cuivre	Cu	1,814		9,549	2,531		1,050		0,621		0,719		0,719
Mercuré	Hg		0,477	0,448	0,448		0,448		0,448		0,719		0,719
Manganèse	Mn	0,907		0,448	0,621		1,146		0,448		0,719		0,719
Nickel	Ni		0,477	0,448	0,448		0,448		0,448		0,719		0,719
Plomb	Pb		0,477	0,448	0,448		0,448		0,448		0,719		0,719
Thallium	Tl		0,477	0,448	0,448		0,448		0,448		0,719		0,719
Vanadium	V		0,477	0,448	0,448		0,448		0,448		0,719		0,719
Selenium	Se		0,622	0,448	0,448		0,448		0,448		0,719		0,719
Tellure	Te		0,622	0,448	0,448		0,448		0,448		0,719		0,719
Zinc	Zn	33,273		5,252	18,144		2,531		1,862		0,719		0,719
Somme totale		36,284	42,446	14,802	20,901	21,295	26,814	4,727	10,248	2,483	8,593		10,787
Somme solubles		23,730	5,730	14,802	5,823	21,295	5,375	4,727	5,375	2,483	5,823		8,477
Somme insolubles		12,553	0,433		0,277		0,144		0,146		0,287		2,310
% Solubles (%massique)		65,4%	13,5%	100,0%	27,9%	100,0%	20,0%	100,0%	52,5%	100,0%	67,8%		78,6%
% Insolubles (%massique)		34,6%	1,0%		1,3%		0,5%		1,4%		3,3%		21,4%

# Résultats des retombées atmosphériques

## Conclusion

### CAMPAGNE MULTI-JAUGES VALCANTE 2020 VOISINAGE PROCHE ET DISTANT DE L'USINE VALCANTE BLOIS

La campagne mutli-jauge a été réalisée du 3 novembre au 3 décembre 2020.

5 jauges ont été implantées autour de l'usine sur différents sites.

« Les résultats PCDD/PCDF :

Il n'existe pas de valeurs réglementaires relatives aux dépôts au sol de dioxines et furanes. Cependant, des valeurs typiques peuvent servir de référence, telles que celles proposées par l'INERIS (Document complémentaire au guide de surveillance dans l'air autour des installations classées - novembre 2016) :

- zone rurale : 5 à 20 pg I-TEQ/m<sup>2</sup>/jour ; (classification du site en 2021)
- zone urbaine : 10 à 85 pg I-TEQ/m<sup>2</sup>/jour ;
- proche d'une source : jusqu'à 1000 pg I-TEQ/m<sup>2</sup>/jour. »

« METAUX :

Comparaisons aux valeurs limites indiquées dans le guide INERIS DRC 16158882-10272 A (valeur allemande)

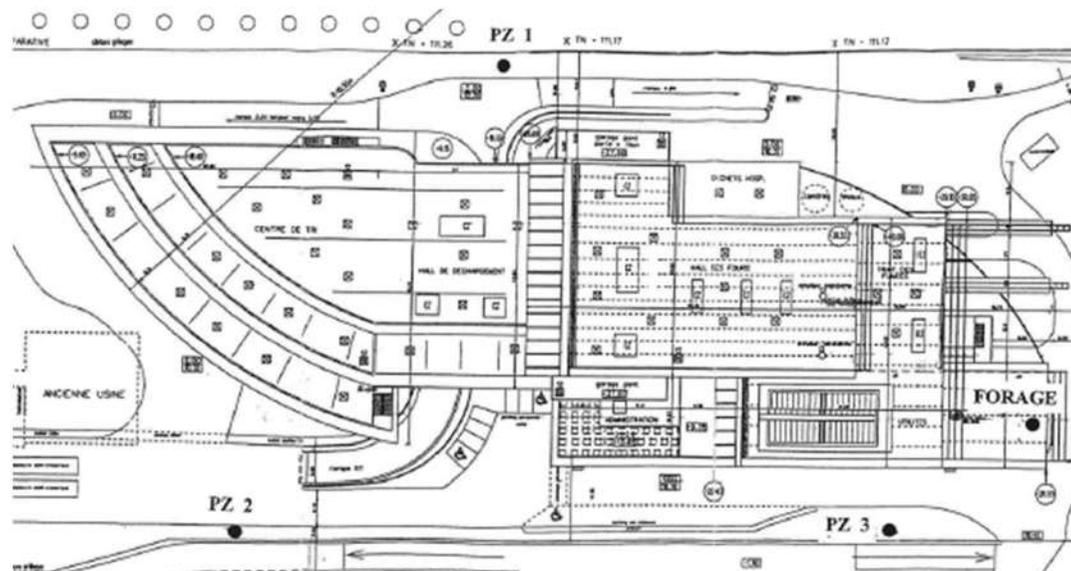
Seuls 5 métaux sont nommés : Mercure : VL = 1 µg.m<sup>2</sup>/j ; Arsenic : VL = 4 µg.m<sup>2</sup>/j ; Cadmium : VL = 4 µg.m<sup>2</sup>/j ; Plomb : VL = 100 µg.m<sup>2</sup>/j ; Nickel : VL = 15 µg.m<sup>2</sup>/j »

Tous les résultats sont en « zone rurale »

Tous les résultats (y compris les métaux) sont inférieurs aux seuils limites du guide Ineris

# Contrôle des 3 piézomètres

- Il existe dans la nature des zones polluées par l'évacuation de certains déchets dans les lacs, à proximités de certaines usines par exemple. Afin de déterminer l'origine et donc de localiser la source de cette pollution, il est parfois nécessaire d'étudier les « zones d'accepteurs d'électrons », qui sont un véritable traçage de gradient de pollution.
- En effet, selon l'éloignement de la source polluante, on observe une succession de « paliers » de pollution différenciés par les micro-organismes présents et pouvant être mesurés par le calcul du potentiel redox dans chacun de ces « paliers »
- Le potentiel redox en fonction des micro-organismes présents ; plus on s'éloigne donc de la source de pollution, plus on a présence d'accepteurs d'électrons. Et donc le potentiel redox augmente en s'éloignant de la source polluante (ou diminue en se rapprochant de la source polluante).



# Contrôle des 3 piézomètres

Envoyé en préfecture le 18/10/2022  
 Reçu en préfecture le 18/10/2022  
 Publié le   
 ID : 041-254103054-20221013-DEL\_2022\_41-DE

P1 Mesures de terrain	2018		2019		2020		2021		
	1er Semestre	2nd Semestre							
T° de l'eau	14	12,1	13,4	12,5	15,1	11,8	NC	NC	°C
Potentiel ReDox*	+ 200	+ 240	+ 130	+ 170	+ 230	+ 300	+ 260	+ 300	mV

## Analyses chimiques

pH	7,5	7,2	7,2	7,3	7,2	7,4	7,4	7,3	Unité pH
Cond à 25°C	1030	950	930	840	890	910	920	900	µS/cm
T° mesure pH et/ou Conductivité									°C
Chrome Hexavalent	< 0,02	< 0,02	< 0,02	< 0,02	< 0,02	< 0,02	< 0,02	< 0,02	mg/l
COT	1,6	1,7	1,5	1,4	2,1	1,8	2,1	2,1	mg/l
Ammonium	< 0,05	< 0,05	< 0,05	< 0,05	< 0,05	< 0,05	< 0,05	< 0,05	mg/l
Chlorures	90	82	70	55	69	73	75	73	mg/l
Sulfates	46	43	32	29	32	35	36	35	mg/l

## Métaux

Mercuré total									µg/l
Mercuré dissous	< 0,01	< 0,01	< 0,01	< 0,01 mg/l	< 0,5	< 0,20	< 0,01	< 0,01 mg/l	µg/l
Chrome dissous									
Cadmium dissous	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	µg/l
Plomb dissous	< 5	< 5	< 5	< 5	< 5	< 5	< 5	< 5	µg/l
Arsenic dissous	< 5	< 5	< 5	< 5	< 5	< 5	< 5	< 5	µg/l
Hydrocarbures	< 100	< 100	< 100	< 0,1 mg/l	< 0,1 mg/l	< 0,1 mg/l	0,13 mg/l	< 0,1 mg/l	µg/l

Analyses conformes et constantes.

# Contrôle des 3 piézomètres

P2 Mesures de terrain	2018		2019		2020		2021		
	1er Semestre	2nd Semestre							
T° de l'eau	16,5	14,4	15,4	11,7	16,9	14,1	NC	NC	°C
Potentiel ReDox*	+ 250	+ 160	+ 205	+ 180	+ 250	+ 310	+ 270	+ 300	mV
<b>Analyses chimiques</b>									
pH	7,3	7,2	7,2	7,2	7,3	7,1	7,2	7,4	Unité pH
Cond à 25°C	740	760	850	780	830	890	910	920	µS/cm
T° mesure pH et/ou Conductivité									°C
Chrome Hexavalent	< 0,02	< 0,02	< 0,02	< 0,02	< 0,02	< 0,02	< 0,02	< 0,02	mg/l
COT	0,9	0,6	0,9	1,2	2,3	1,9	1,9	1,5	mg/l
Ammonium	<0,05	< 0,05	<0,05	< 0,05	< 0,05	< 0,05	< 0,05	< 0,05	mg/l
Chlorures	42	68	85	61	89	95	100	110	mg/l
Sulfates	7,2	7,2	6,9	7	6,2	6,6	7	6,5	mg/l
<b>Métaux</b>									
Mercure total									µg/l
Mercure dissous	< 0,01	< 0,01	0,01	0,01 mg/l	< 0,5	< 0,20	< 0,01	< 0,01 mg/l	µg/l
Chrome dissous									
Cadmium dissous	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	µg/l
Plomb dissous	< 5	< 5	< 5	< 5	< 5	< 5	< 5	< 5	µg/l
Arsenic dissous	< 5	< 5	< 5	< 5	< 5	< 5	< 5	< 5	µg/l
Hydrocarbures	< 100	< 100	< 100	< 0,1 mg/l	< 0,1	< 0,1 mg/l	< 0,1 mg/l	< 0,1 mg/l	µg/l

Analyses conformes et constantes.

# Contrôle des 3 piézomètres

P3

Mesures de terrain	2018		2019		2020		2021		
	1er Semestre	2nd Semestre							
T° de l'eau	13,8	12,2	12,9	12,2	14,8	12,2	NC	NC	°C
Potentiel ReDox*	+ 250	+ 200	+ 220	+ 220	+ 240	+ 310	+ 270	+ 310	mV

## Analyses chimiques

pH	7,3	7	7,2	7,2	7,2	7,2	7,3	7,4	Unité pH
Cond à 25°C	1970	1650	1520	1350	1280	820	880	750	µS/cm
T° mesure pH et/ou Conductivité									°C
Chrome Hexavalent	< 0,02	< 0,02	< 0,02	< 0,02	< 0,02	< 0,02	< 0,02	< 0,02	mg/l
COT	1	1	1,2	1,2	1,8	1,5	1,6	1,1	mg/l
Ammonium	< 0,05	< 0,05	< 0,05	< 0,05	< 0,05	< 0,05	< 0,05	< 0,05	mg/l
Chlorures	450	320	270	220	210	60	78	40	mg/l
Sulfates	14	20	22	23	20	14	13	9,9	mg/l

## Métaux

Mercure total									µg/l
Mercure dissous	< 0,01	< 0,01	< 0,01	< 0,01 mg/l	< 0,5	< 0,20	< 0,01 mg/l	< 0,01 mg/l	µg/l
Chrome dissous									
Cadmium dissous	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	µg/l
Plomb dissous	< 5	< 5	< 5	< 5	< 5	< 5	< 5	< 5	µg/l
Arsenic dissous	< 5	< 5	< 5	< 5	< 5	< 5	< 5	< 5	µg/l
Hydrocarbures	< 100	< 100	< 100	< 0,1 mg/l	< 0,1 mg/l	< 0,1 mg/l	< 0,1 mg/l	< 0,1 mg/l	µg/l

Analyses conformes et constantes.

# Contrôle des 3 piézomètres

FORAGE	2018		2019		2020		2021		
	1er Semestre	2nd Semestre							
<b>Mesures de terrain</b>									
T° de l'eau	13,8	12,3	13,6	12,6	14,6	12,7	NC	NC	°C
Potentiel ReDox*	+ 260	+ 180	+ 170	+ 240	+ 250	+ 260	+ 250	+ 300	mV
<b>Analyses chimiques</b>									
pH	7,3	7,3	7,4	7,4	7,4	7,4	7,5	7,5	Unité pH
Cond à 25°C	690	660	680	670	660	690	690	690	µS/cm
T° mesure pH et/ou Conductivité	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	°C
Chrome Hexavalent	< 0,02	< 0,02	< 0,02	< 0,02	< 0,02	< 0,02	< 0,02	< 0,02	mg/l
COT	< 0,4	0,5	0,5	0,5	0,8	0,9	0,9	0,6	mg/l
Ammonium	< 0,05	< 0,05	< 0,05	< 0,05	< 0,05	< 0,05	< 0,05	< 0,05	mg/l
Chlorures	30	30	30	30	31	31	32	32	mg/l
Sulfates	5,4	6,1	6,1	6,1	5,6	6,1	6,5	6,4	mg/l
<b>Métaux</b>									
Mercure total	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	
Mercure dissous	< 0,01	< 0,01	< 0,01	< 0,01 mg/l	< 0,5	< 0,20	< 0,01 mg/l	< 0,01 mg/l	µg/l
Chrome dissous	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	
Cadmium dissous	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	µg/l
Plomb dissous	< 5	< 5	< 5	< 5	< 5	< 5	< 5	< 5	µg/l
Arsenic dissous	< 5	< 5	< 5	< 5	< 5	< 5	< 5	< 5	µg/l
Hydrocarbures	< 100	< 100	< 100	< 0,1 mg/l	µg/l				

Analyses conformes et constantes.

# Évolution des productions Mâchefers et Réfiom

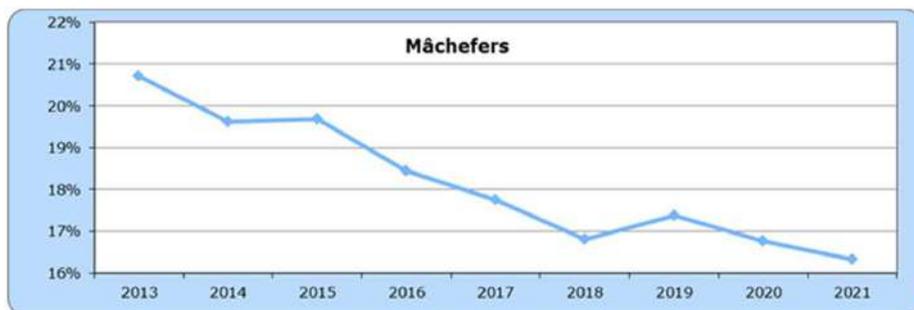
Les mâchefers sont envoyés à Ouarville (28) et les Réfiom à Changé (53).

On observe une stabilisation de la proportion de mâchefers et des réfiom.

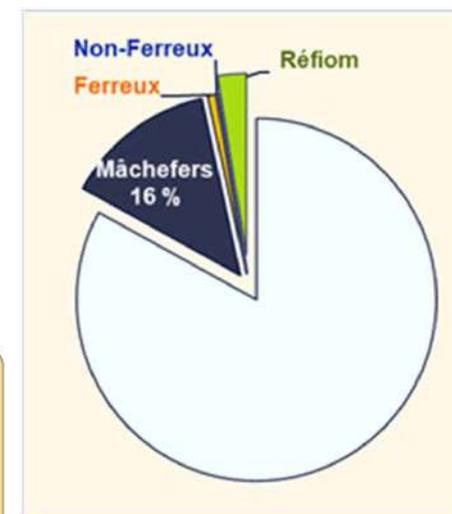
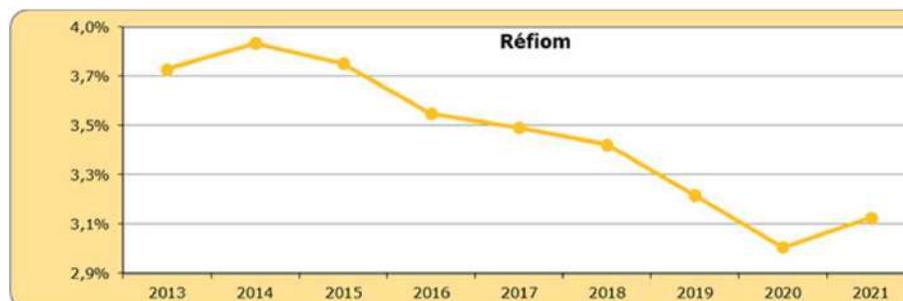


91 639 tonnes incinérées	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Mâchefers</b>	18 845 t	17 793 t	17 478 t	16 377 t	15 340 t	14 521 t	15 007 t	15 166 t	14 962 t
	20,71%	19,62%	19,69%	18,45%	17,76%	16,81%	17,37%	16,76%	16,33%
<b>Réfiom</b>	3 428 t	3 521 t	3 368 t	3 180 t	3 039 t	2 978 t	2 792 t	2 722 t	2 871 t
	3,77%	3,88%	3,79%	3,58%	3,52%	3,45%	3,23%	3,01%	3,13%

Représentation Mâchefers-Réfiom sur le tonnage incinéré



Amélioration continue sur le Mâchefers



Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le



ID : 041-254103054-20221013-DEL\_2022\_41-DE

# Evènements Exploitation et Maintenance

# Evènements d'exploitation et maintenance 2021

- Dépassements sur les analyses Mâchefers de Janvier, contre-analyse lancée
- Arrêt ligne 2 du 18/03 au 19/03 : à cause d'un blocage de la grille supérieure du four par un accrochage lié au traitement des DASRI important (dépannage Ile de France lié au COVID).
- Dépassements sur les analyses Mâchefers de Mars, contre-analyse lancée
- Le 9 avril à 2 h du matin : blocage de grilles suite à chute d'un gros accrochage

Certainement dû au traitement très important de DASRI (dépannage Ile de France lié au COVID),

- Dépassements journaliers de SO<sub>2</sub> (56,51 mg/Nm<sup>3</sup>), de NO<sub>x</sub> (202,7 mg/Nm<sup>3</sup>) sur 3h/24h de mesure journalière car arrêt du four et redémarrage à minuit le 10 Avril, dépassement également de la valeur d'analyse de la cartouche dioxines (période 23/03 à 21/04)
- Le 14 avril à 21 h dépassement de la valeur moyenne 30 minutes de SO<sub>2</sub>, suite au traitement des encombrants de Tours Métropole chargé de plâtre.
- Campagne d'analyse de rejets atmosphériques 1er semestre du 17 au 19 mai avec la société DEKRA.
- Passage du réseau de chaleur de la ZUP en mode été le jeudi 20 mai.
- Départ en retraite du Directeur de Site Mr Yves MATICHARD au 31 mai 2021
- Intervention de maintenance sur alimentation du four de la Ligne 2 le 17 mai au matin.

# Evènements d'exploitation et maintenance 2021

- Arrêt technique Ligne 1 : du 13 au 25 juin 2021
- Arrêt technique Communs : du 21 au 24 juin 2021
- Remplacement automates Ligne 1, communs fours, pont roulant 1, électricité.
- Mise en place nouvelle supervision.
- Travaux chaudière L1 19 t / h.
- Bouchage goulotte Ligne 2 de 2 h à 14 h le samedi 19 juin.
  
- Le 5 juillet arrêt ligne 1 pour remplacement vanne de régulation alimentaire.
- Le 27 juillet arrêt ligne 1 et 2 + G.T.A., suite à défaut de communication
- Automates et la nouvelle Supervision.
- Le 8 août, arrêt du ventilateur de tirage L2 (6h) suite à des vibrations très hautes, contrôle de la roue puis relance.
- Le 12 août suite à plusieurs mises à bas des feux L1 dû à des défauts de communication automates, rupture d'un joint sur la chaudière L1 donc arrêt de 12 h pour remplacement du joint.
- Plusieurs défauts du nouveau variateur de tirage L1 (discordance, survitesse, défaut du bus de communication), reprogrammation des paramètres et solde des défauts.

# Evènements d'exploitation et maintenance 2021

- Arrêt technique Ligne 2 du 12 au 26 septembre 2021
- Arrêt technique GTA du 14 septembre au 6 octobre 2021
- Dépassement de seuil de la cartouche dioxines L1 du 11 août 2021 au 8 septembre 2021 suite aux nombreux déclenchements sur le nouveau variateur de tirage Ligne 1
- Arrêt de la ligne 2 le vendredi 1er Octobre 2021 pour remplacement des paliers du ventilateur de tirage L2
- Redémarrage du GTA le mercredi 6 Octobre 2021 après arrêt technique
- Arrêt du réseau de chaleur de la ZUP le 13 Octobre 2021 pour remplacement des compteurs d'énergie
- Le 24 novembre : arrêt volontaire du GTA pour remplacement de la tuyère (24h)
- Dépassement analyse Mâchefers en plomb, contre analyse effectuée
- Le 23 décembre : Débouchage bas de tour atomisation L1, concrétions dûes à l'excès de NH3
- Le 26 décembre : Déclenchement usine suite à blocage membrane de décolmatage ouverte
- Le 27 décembre 2021 : Ilotage du GTA pendant 8 h suite à la demande d'ENEDIS de ne pas produire sur le réseau 20 kV pour travaux HT

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

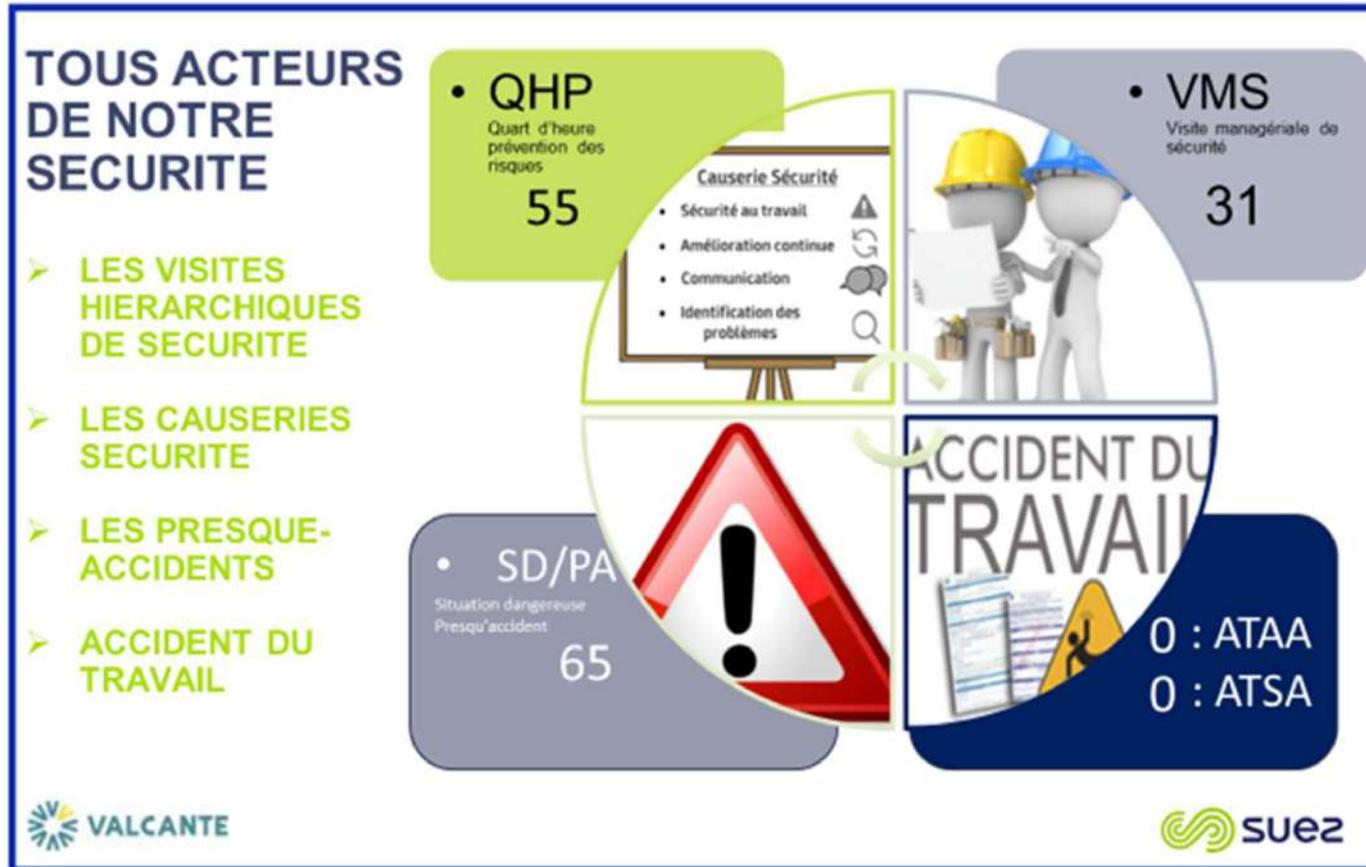
Publié le



ID : 041-254103054-20221013-DEL\_2022\_41-DE

# Sécurité

## BILAN 2021



Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le

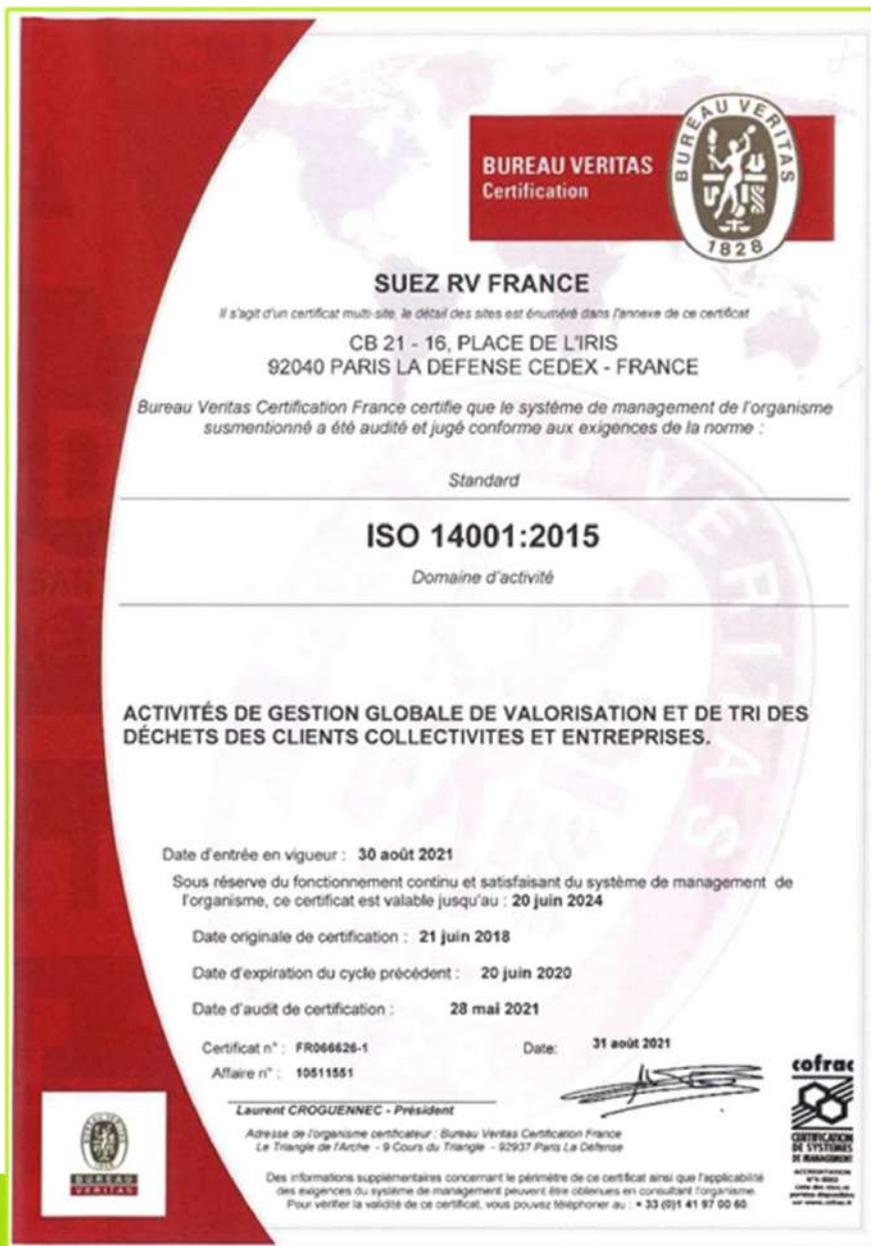


ID : 041-254103054-20221013-DEL\_2022\_41-DE

# Certificats

# Certifications ISO 14001 et 90001

Envoyé en préfecture le 18/10/2022  
 Reçu en préfecture le 18/10/2022  
 Publié le   
 ID : 041-254103054-20221013-DEL\_2022\_41-DE



**BUREAU VERITAS**  
Certification



**SUEZ RV FRANCE**  
 Il s'agit d'un certificat multi-site, le détail des sites est énuméré dans l'annexe de ce certificat  
 CB 21 - 16, PLACE DE L'IRIS  
 92040 PARIS LA DEFENSE CEDEX - FRANCE  
 Bureau Veritas Certification France certifie que le système de management de l'organisme susmentionné a été audité et jugé conforme aux exigences de la norme :

Standard

**ISO 14001:2015**  
 Domaine d'activité

**ACTIVITÉS DE GESTION GLOBALE DE VALORISATION ET DE TRI DES DÉCHETS DES CLIENTS COLLECTIVITÉS ET ENTREPRISES.**

Date d'entrée en vigueur : **30 août 2021**  
 Sous réserve du fonctionnement continu et satisfaisant du système de management de l'organisme, ce certificat est valable jusqu'au : **20 juin 2024**  
 Date originale de certification : **21 juin 2018**  
 Date d'expiration du cycle précédent : **20 juin 2020**  
 Date d'audit de certification : **28 mai 2021**

Certificat n° : **FR066626-1**      Date : **31 août 2021**  
 Affaire n° : **10511551**

  
**Laurent CROGUENNEC - Président**  
 Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France  
 Le Triangle de l'Arche - 9 Cours du Triangle - 92937 Paris La Défense

  
 CERTIFICATION DE SYSTÈMES DE MANAGEMENT  
 ACCRÉDITATION N° 15 0002  
 COUVERTEUR DES ACTIVITÉS DE CERTIFICATION  
 www.cofrac.fr

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du système de management peuvent être obtenues en consultant l'organisme.  
 Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : + 33 (0)1 41 97 00 60.



**BUREAU VERITAS**  
Certification



**SUEZ RV FRANCE**  
 Il s'agit d'un certificat multi-site, le détail des sites est énuméré dans l'annexe de ce certificat  
 CB 21 - 16 PLACE DE L'IRIS  
 92040 PARIS LA DEFENSE CEDEX - FRANCE  
 Bureau Veritas Certification France certifie que le système de management de l'organisme susmentionné a été audité et jugé conforme aux exigences de la norme :

Standard

**ISO 9001:2015**  
 Domaine d'activité

**ACTIVITÉS DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS NON DANGEREUX ET ACTIVITÉS DE TRI DES DÉCHETS.**

Date d'entrée en vigueur : **16 novembre 2021**  
 Sous réserve du fonctionnement continu et satisfaisant du système de management de l'organisme, ce certificat est valable jusqu'au : **15 novembre 2024**  
 Date originale de certification : **16 novembre 2018**

Certificat n° : **FR066624-1**      Date : **31 août 2021**  
 Affaire n° : **10511551**

  
**Laurent CROGUENNEC - Président**  
 Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France  
 Le Triangle de l'Arche - 9 Cours du Triangle - 92937 Paris La Défense

  
 CERTIFICATION DE SYSTÈMES DE MANAGEMENT  
 ACCRÉDITATION N° 15 0002  
 COUVERTEUR DES ACTIVITÉS DE CERTIFICATION  
 www.cofrac.fr

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du système de management peuvent être obtenues en consultant l'organisme.  
 Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : + 33 (0)1 41 97 00 60.

# Certifications ISO 50001 et 45001

Envoyé en préfecture le 18/10/2022  
 Reçu en préfecture le 18/10/2022  
 Publié le   
 ID : 041-254103054-20221013-DEL\_2022\_41-DE



**BUREAU VERITAS**  
Certification

**SUEZ RV FRANCE**

*Il s'agit d'un certificat multi-site, le détail des sites est énuméré dans l'annexe de ce certificat*

SIREN N° : 622012748  
 CB 21 - 16 PLACE DE L'IRIS  
 92040 - PARIS LA DEFENSE CEDEX - FRANCE

*Bureau Veritas Certification certifie que le système de management de l'organisme susmentionné a été audité et jugé conforme aux exigences de la norme :*

Standard

**ISO 50001 : 2018**

Domaine d'activité

**ACTIVITÉS DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS NON DANGEREUX ET ACTIVITÉS DE TRI DES DÉCHETS**

*Le domaine certifié couvre l'ensemble des activités des sites cités en annexe hors site centralisateur*

Date d'entrée en vigueur : **10 octobre 2021**

Sous réserve de fonctionnement continu et satisfaisant du système de management de l'organisme, ce certificat est valable jusqu'au : **09 octobre 2024**

Date originale de certification : **10 octobre 2018**

Certificat n° : **FR066629-1**      Date: **31 août 2021**

Affaire n° : **10511942**

  
**Laurent CROGUENNEC - Président**

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France  
 Le Triangle de l'Arche - 9 Cours du Triangle - 92937 Paris La Défense

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du système de management peuvent être obtenues en consultant l'organisme. Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : + 33 (0)1 41 97 00 60.





**BUREAU VERITAS**  
Certification

**SUEZ RV FRANCE**

*This is a multi-site certificate, additional site details are listed in the appendix to this certificate*

CB 21 - 16 PLACE DE L'IRIS  
 92040 PARIS LA DEFENSE CEDEX - FRANCE

*Bureau Veritas Certification Holding SAS – UK Branch certify that the Management System of the above organisation has been audited and found to be in accordance with the requirements of the management system standards detailed below*

Standard

**ISO 45001:2018**

Scope of certification

**ACTIVITÉS DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS NON DANGEREUX ET ACTIVITÉS DE TRI DES DÉCHETS.**

Original cycle start date: **20 March 2020**  
 Expiry date of previous cycle: **19 March 2023**  
 Certification / Recertification Audit date: **28 May 2021**  
 Certification / Recertification cycle start date: **30 August 2021**

Subject to the continued satisfactory operation of the organization's Management System, this certificate expires on: **29 August 2024**

Certificate n° : **FR066627 Version 1**      Revision date: **31 August 2021**  
 File n° : **10511551**

  
**Laurent CROGUENNEC - President**  
 Signed on behalf of BVCH SAS UK Branch

Certification body address:  
 86 Preacot Street, London E1 1HG, United Kingdom.  
 Local office: Bureau Veritas Certification France  
 Le Triangle de l'Arche - 9 Cours du Triangle - 92937 Paris La Défense

Further clarifications regarding the scope of this certificate and the applicability of the management system requirements may be obtained by consulting the organisation.  
 To check this certificate validity please call + 33(0) 1 41 97 00 60




Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le



ID : 041-254103054-20221013-DEL\_2022\_41-DE

# Communication

# Partenariats locaux Sportif et culturel

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le

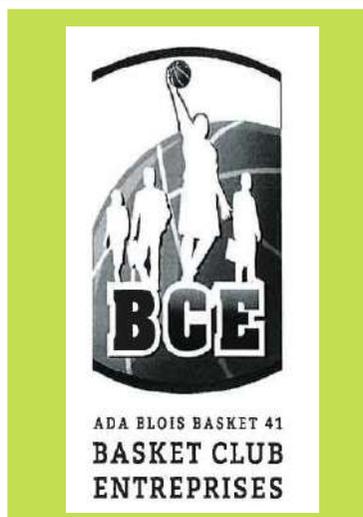
**SLO**

ID : 041-254103054-20221013-DEL\_2022\_41-DE

**SOUTIEN du CLUB de BASKET**

**A.D.A. BLOIS (Pro B)**

**BCE BASKET CLUB  
ENTREPRISES**



Valcante partenaire de l'A.D.A. depuis 21 ans.

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 13 OCTOBRE 2022**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS**

Date de convocation :  
**07/10/2022**

Nombre  
de délégués  
en exercice : **27**

Présents : **14**

Votants : **17**

Dont Pouvoir(s) : **3**

L'an deux mille vingt-deux, le 13 octobre à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Interdépartemental de collecte et de traitement des déchets ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de ValEco à Blois sous la présidence de Monsieur Christian MARY.

Liste des membres présents :

**Agglopolys** : GASPARIINI Jean-Luc, LAFFONT Yann, MARY Christian, MASSON Philippe, titulaires. JEAN-FRANCOIS Jérôme, suppléant.

**Communauté de Communes Beauce Val de Loire** : GONIDEC Jean-Yves

**Communauté de Communes Grand Chambord** : LEGENDRE Philippe, MARGOIL Bruno, titulaires.

**SMICTOM Amboise** : SCHNEL Alain, titulaire.

**VALDEM Vendôme** : BOULAY Thierry, DEREVIER Alain, HARANG Brigitte, JEANTHEAU Nicole, titulaires. VAILLANT Jeanine, suppléante.

Sont excusés et ont donné pouvoir :

HERRAIZ Pierre à MARY Christian, DUPUIS Brigitte à SCHNEL Alain, GAUTHIER Laurent à BOULAY Thierry.

Membres excusés :

BORDE François, BOURGUEIL Philippe, BOUSSIQUOT Henry, MERESS Rachid, MENOUE Hélène, RANVAL Lionel, BENOIST Blandine, BOUTARD Thierry, AUGIAS Franck, LEPRINCE Marc.

**FONCTION PUBLIQUE :**  
Personnels titulaires et  
stagiaires de la FPT

**DELIBERATION N° 2022-42**  
**Tableau des effectifs**

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs pour tenir compte des éléments suivants :

- Création d'un poste d'Adjoint administratif : intégration directe d'un adjoint technique du CTV d'Amboise dont les missions seront davantage administratives à compter du 01/01/2023
- Nomination d'un agent de maîtrise recruté par voie de mutation pour le CTV d'Amboise à compter du 01/09/2022
- Nomination stagiaire d'un adjoint technique pour le CTV d'Amboise à compter du 01/09/2022

ValEco  
5 rue de la Vallée Mallard  
41000 BLOIS

Tél : 02 54 74 62 53  
Fax : 02 54 74 62 26

valeco41@valeco41.fr  
www.valeco41.fr



CADRES OU EMPLOIS	CAT.	EFFECTIF		DUREE HEBDO	Fonction (poste pourvu)	Sexe F/M
		Pourvu	Vacant			
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>						
Attaché principal	A	1		TC	Directrice	F
Attaché	A	1	2	TC	Responsable service déchets	M
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> cl.	B	1		TC	Gestionnaire RH	F
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> cl.	B		1	TC		
Rédacteur	B		1	TC		
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	2		TC	Comptable Responsable admin & financière	F F
Adjoint administratif	C		1	TC		
TOTAL		5	5			
<b>FILIERE ANIMATION</b>						
Adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1		TC	Animatrice	F
Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	C		1	TC		
TOTAL		1	1			
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>						
Ingénieur principal	A	1		TC	Directeur études & développement	M
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> cl.	B	1	1	TC	Gestionnaire marchés publics	F
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> cl.	B	1		TC	Responsable collecte + HSE	F
Technicien	B		2	TC		
Agent de maîtrise principal	C		1	TC		
Agent de maîtrise	C	1		TC		
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	2	TC	2 Agents polyvalents déchetteries	M
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	4	TC	1 Agent polyvalent déchetteries	M
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	TNC 17.5/35 <sup>e</sup>	1 Agent de déchetterie	M
Adjoint technique	C	5	1	TC	1 Agent polyvalent déchetteries 2 Agents d'exploitation Fossé 1 Agent polyvalent Amboise 1 Agent d'exploitation Amboise	M M M M
TOTAL		13	12			
<b>Nombre total de postes</b>		<b>19</b>	<b>18</b>			

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
ADOPTER le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture  
de Loir-et-Cher, le :

18 OCT. 2022

Publié ou notifié, le :

18 OCT. 2022

Copie conforme au registre des délibérations  
sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 17 octobre 2022.

Le Président,  
Christian MARY



**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 13 OCTOBRE 2022**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS**

Date de convocation :  
**07/10/2022**

Nombre  
de délégués  
en exercice : **27**

Présents : **14**

Votants : **17**

Dont Pouvoir(s) : **3**

L'an deux mille vingt-deux, le 13 octobre à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Interdépartemental de collecte et de traitement des déchets ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de ValEco à Blois sous la présidence de Monsieur Christian MARY.

Liste des membres présents :

**Agglopolys** : GASPARINI Jean-Luc, LAFFONT Yann, MARY Christian, MASSON Philippe, titulaires. JEAN-FRANCOIS Jérôme, suppléant.

**Communauté de Communes Beauce Val de Loire** : GONIDEC Jean-Yves

**Communauté de Communes Grand Chambord** : LEGENDRE Philippe, MARGOIL Bruno, titulaires.

**SMICTOM Amboise** : SCHNEL Alain, titulaire.

**VALDEM Vendôme** : BOULAY Thierry, DEREVIER Alain, HARANG Brigitte, JEANTHEAU Nicole, titulaires. VAILLANT Jeanine, suppléante.

Sont excusés et ont donné pouvoir :

HERRAIZ Pierre à MARY Christian, DUPUIS Brigitte à SCHNEL Alain, GAUTHIER Laurent à BOULAY Thierry.

Membres excusés :

BORDE François, BOURGUEIL Philippe, BOUSSIQUOT Henry, MERESS Rachid, MENOUE Hélène, RANVAL Lionel, BENOIST Blandine, BOUTARD Thierry, AUGIAS Franck, LEPRINCE Marc.

**FONCTION PUBLIQUE :**  
Personnels titulaires et  
stagiaires de la FPT

**DELIBERATION N° 2022-43**

**Modalités de réalisation des heures supplémentaires et complémentaires -  
Complément de la délibération 2022-04 du 22 février 2022**

Le Président,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu la délibération n° 26-2009 du 30 septembre 2009 ayant pour objet la rémunération des heures complémentaires,

Vu la délibération n° 50-2013 du 10 décembre 2013, ayant pour objet la rémunération des IHTS pour les agents de catégorie C,

Vu la délibération n° 2022-04 du 22 février 2022 concernant les modalités de réalisation des heures supplémentaires et complémentaires des agents de ValEco,

ValEco  
5 rue de la Vallée Maillard  
41000 BLOIS

Tél : 02 54 74 82 53  
Fax : 02 54 74 82 26

valeco41@valeco41.fr  
www.valeco41.fr

Vu la décision n° 3 du 18 mai 2020 ayant pour objet la rémunération des IHTS pour les agents de catégorie B,

Considérant que certains agents peuvent être amenés à effectuer du travail supplémentaire, en semaine, les dimanches ou jours fériés, ou de nuit,

Considérant qu'au sein de la collectivité et pour compléter la délibération n°2022-04 du 22 février 2022, les grades supplémentaires susceptibles de percevoir des I.H.T.S. et des heures complémentaires sont les suivants :

- Agent de maîtrise
- Agent de maîtrise principal

Le président expose à l'assemblée que la compensation des heures supplémentaires peut être réalisée, en tout ou partie, sous la forme d'un repos compensateur et qu'à défaut de compensation sous la forme d'un repos compensateur, les heures supplémentaires accomplies sont indemnisées. Néanmoins, seuls les agents relevant des grades de catégorie C et B peuvent prétendre au versement d'indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

Il rappelle que les heures supplémentaires ne peuvent excéder 25 heures par mois, sauf lors de circonstances exceptionnelles, sur décision de l'autorité territoriale, le comité technique en étant immédiatement informé.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE ET DECIDE de compléter la délibération n°2022-04 pour qu'elle soit applicable aux grades ci-dessus mentionnés dans les mêmes conditions. La présente délibération entrera en vigueur lorsqu'elle sera rendue exécutoire.**

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture  
de Loir-et-Cher, le :

18 OCT. 2022

Publié ou notifié, le :

18 OCT. 2022



Copie conforme au registre des délibérations  
sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 17 octobre 2022.

Le Président,  
Christian MARY



**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 13 OCTOBRE 2022**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS**

Date de convocation :  
**07/10/2022**

Nombre  
de délégués  
en exercice : **27**

Présents : **14**

Votants : **17**

Dont Pouvoir(s) : **3**

L'an deux mille vingt-deux, le 13 octobre à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Interdépartemental de collecte et de traitement des déchets ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de ValEco à Blois sous la présidence de Monsieur Christian MARY.

Liste des membres présents :

**Agglopolys** : GASPARINI Jean-Luc, LAFFONT Yann, MARY Christian, MASSON Philippe, titulaires. JEAN-FRANCOIS Jérôme, suppléant.

**Communauté de Communes Beauce Val de Loire** : GONIDEC Jean-Yves

**Communauté de Communes Grand Chambord** : LEGENDRE Philippe, MARGOIL Bruno, titulaires.

**SMICTOM Amboise** : SCHNEL Alain, titulaire.

**VALDEM Vendôme** : BOULAY Thierry, DEREVIER Alain, HARANG Brigitte, JEANTHEAU Nicole, titulaires. VAILLANT Jeanine, suppléante.

Sont excusés et ont donné pouvoir :

HERRAIZ Pierre à MARY Christian, DUPUIS Brigitte à SCHNEL Alain, GAUTHIER Laurent à BOULAY Thierry.

Membres excusés :

BORDE François, BOURGUEIL Philippe, BOUSSIQUOT Henry, MERESS Rachid, MENOUE Hélène, RANVAL Lionel, BENOIST Blandine, BOUTARD Thierry, AUGIAS Franck, LEPRINCE Marc.

**FINANCES LOCALES :**  
Décisions budgétaires

**DELIBERATION N° 2022-44**

**Décision Modificative n°03-2022 Budget Principal**

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-1, L. 2313-1 et suivants,

Vu la délibération n° 2018-04 du 13 février 2018 du syndicat mixte ValEco approuvant le transfert des compétences traitement des OMR, tri sélectif, plateformes de compostage des déchets verts, quais de transfert (haut et bas, transport des syndicats ValDem et du SMICTOM d'Amboise),

Vu la délibération n° 2019-05 du 12 février 2019 approuvant les nouveaux statuts de ValEco au 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Vu la délibération n° 2022-17 du 24 mars 2022 approuvant le budget primitif 2022,

Vu la délibération n° 2022-26 du 16 juin 2022 approuvant l'affectation du résultat 2021 sur le budget 2022,

Vu la délibération n° 2022-29 du 16 juin 2022 concernant la décision modificative n°01-2022 du Budget Principal,

Vu la délibération n° 2022-35 du 26 juillet 2022 du Comité syndical approuvant l'achat d'un terrain sur la commune de La Chaussée Saint Victor pour construire un centre de transfert,

Vu la délibération n° 2022-37 du 26 juillet 2022 concernant l'autorisation de réaliser un emprunt pour l'achat et la construction d'un centre de transfert sur la commune de la Chaussée Saint Victor au parc des châteaux, de choisir l'organisme bancaire et de signer le prêt,

ValEco  
5 rue de la Vallée Mallard  
41000 BLOIS

Tél : 02 54 74 62 53  
Fax : 02 54 74 62 26

valeco41@valeco41.fr  
www.valeco41.fr

Vu la décision du Président n° 05-2022 du 17 août 2022 concernant la réalisation d'un emprunt pour l'achat d'un terrain et la construction d'un nouveau centre de transfert à la Chaussée saint Victor (41260),

Vu la décision du Président n° 06-2022 du 18 août 2022 concernant la décision modificative n° 02-2022 du Budget Principal, portant sur un virement de crédit du chapitre 022 vers le chapitre 012,

Considérant la signature du contrat de prêt avec le Crédit Mutuel le 20 septembre 2022,

Considérant la nécessité d'inscrire au Budget Principal la réalisation de cet emprunt,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget,

Décision modificative				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
<b>R-16 - emprunts et dettes assimilés</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>3 500 000.00</b>
<i>164-1 emprunts en euro</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>3 500 000.00</i>
<b>TOTAL R-16 emprunts et dettes assimilés</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>3 500 000.00</b>
<b>D-20 immobilisations incorporelles</b>	<b>0.00</b>	<b>85 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<i>D-2031 - frais d'études</i>	<i>0.00</i>	<i>85 000.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>
<b>D-21 - immobilisations corporelles</b>	<b>0.00</b>	<b>50 200.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<i>D-2111- terrains nus</i>	<i>0.00</i>	<i>50 200.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>
<b>D-23-immobilisations en cours</b>	<b>0.00</b>	<b>3 364 800.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<i>D-238- avances versées sur commande d'immo corporelles</i>	<i>0.00</i>	<i>3 364 800.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00</b>	<b>3 500 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>3 500 000.00</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
<b>D-022 - dépenses imprévues (fonctionnement)</b>	<b>21 500.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<i>D022-dépenses imprévues (fonctionnement)</i>	<i>21 500.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>
<b>TOTAL 022-dépenses imprévues (fonctionnement)</b>	<b>21 500.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>D-011 charges à caractère général</b>	<b>0.00</b>	<b>3 500.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<i>D-627 -services bancaires et assimilés</i>	<i>0.00</i>	<i>3 500.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>
<b>TOTAL 011-charges à caractère général</b>	<b>0.00</b>	<b>3 500.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>D-66 charges financières</b>	<b>0.00</b>	<b>18 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<i>D-6111- intérêts réglés à l'échéance</i>	<i>0.00</i>	<i>18 000.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>
<b>TOTAL D-66 charges financières</b>	<b>0.00</b>	<b>18 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>21 500.00</b>	<b>21 500.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la décision modificative n°03-2022 du Budget Principal comme présentée ci-dessus.

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture  
de Loir-et-Cher, le :

18 OCT. 2022

Publié ou notifié, le :

18 OCT. 2022

Copie conforme au registre des délibérations  
sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 17 octobre 2022.

Le Président,  
Christian MARY

